

Le Conseil des Ministres entendu ;

ORDONNE

Article 1

Est prorogée, pour une période de quinze (15) jours, prenant cours le 1^{er} février 2023, l'Ordonnance n°21/015 du 3 mai 2021, telle que complétée à ce jour, portant proclamation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo ;

Article 2

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

Article 3

Le Premier ministre, le Vice-premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ainsi que le Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 30 janvier 2023

Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

GOUVERNEMENT

Le Ministère de la Pêche et Elevage

Et

Le Ministère des Finances ;

Arrêté interministériel n°0058/CAB.MIN/PE.EL /2022 et n°085/CAB/MIN/FINANCES/2022 du 18 juillet 2022 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir l'initiative du Ministère de la Pêche et Elevage

Le Ministère de la Pêche et Elevage

Et

Le Ministère des Finances ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi n°11/02 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 37, 93 et 204 point 21 ;

Vu l'Ordonnance-loi n°32/agri-vét. du 27 juillet 1941 et 38/vét. du 20 janvier 1942, sur l'inspection

vétérinaire à l'importation et sur l'autorisation d'importation ;

Vu l'Ordonnance-loi n°10/002 du 20 août 2010 portant Code des douanes et ses mesures d'application ;

Vu l'Ordonnance-loi n°011/2012 du 21 septembre 2012 instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'importation ;

Vu l'Ordonnance-loi n°012/2012 du 21 septembre 2012 instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'exportation ;

Vu l'Ordonnance-loi n°13/003 du 23 février 2013 portant réforme des procédures relatives à l'assiette, au contrôle et aux modalités de recouvrement des recettes non fiscales, telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Vu l'Ordonnance-loi n° 18/003 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir central ;

Vu l'Ordonnance du Gouverneur général du 04 juin 1924, sur la désignation et les compétences des Officiers de Police Judiciaire, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance du 31 octobre 1946 ;

Vu l'Ordonnance n° 91 /43 du 15 mars 1951 sur le séjour des animaux ;

Vu l'Ordonnance n° 54/363 du 09 novembre 1954, telle que modifiée par l'Ordonnance n° 56/51 du 26 février 1956 sur l'agrément des médecins vétérinaires ;

Vu l'Ordonnance n° 21 /006 du 14 février 2021 portant nomination d'un Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres délégués et des Vice-ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 22/001 du 07 janvier 2022 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 7 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères .

Vu le Décret du 28 juillet 1938 sur la police sanitaire des animaux domestiques, tel que modifié et complété à ce jour ;

Vu le Décret n °007/2002 du 02 février 2002 relatif au mode de paiement des dettes envers l'Etat, tel que modifié et complété à ce jour ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRENTÉ**Article 1**

Les dispositions du présent Arrêté s'appliquent aux animaux vivants et morts, aux produits d'origine animale ou halieutique (alimentaires et non alimentaires), aux produits vétérinaires, aux intrants d'élevage et de pêche ainsi qu'aux engins et objets ayant été en contact avec les animaux ou les produits et sous-produits d'origine animale ou halieutique, susceptibles de véhiculer les maladies ou les pathogènes nuisibles à la santé de l'homme ou de l'animal.

Article 2

Les taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère de la Pêche et Elevage sont fixés en Dollar américain, payables en Franc congolais, au taux officiel du jour, suivant les tableaux en annexe.

Article 3

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 4

Le Secrétaire général à la Pêche et Elevage et le Directeur général de la DGRAD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Kinshasa, le 18 juillet 2022.

Le Ministre des Finances Le Ministre de la Pêche
et Elévation

Nicolas Kazadi Kadima Nzuji Adrien Bokele Djema

ANNEXE A L'ARRETE INTERMINISTERIEL N° 0258/CAB.MIN/PE.EL/2022 ET N° 035/CAB/MIN/FINANCES/2022 DU 18/07/2022 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES, ET REDEVANCES A PERCEVOIR A L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DE LA PECHE ET ELEVAGE

1. Taxe sur l'autorisation d'importation ou d'exportation de :

Animaux, produits d'origine animale ou halieutique (alimentaires et non alimentaires), produits vétérinaires, intrants d'élevage ou de pêche. (Validité : 4 mois)

1.1 Animaux vivants

Désignation	Position tarifaire	Taux / Tête/document	
		A l'importation	A l'exportation
Equidés (Chevaux, Mulets, Anes, bardots)	01.01		
Chevaux reproducteurs de race pure	01.01.21.00	55	100
Autres chevaux	01.01.29.00	55	100
Anes reproducteurs de race pure	0101.31.00	20	40
Autres ânes	01.01.39.00	20	40
Animaux de l'espèce bovine	01.02		
Bovins (vaches, taureaux, taurillons, génisses) reproducteurs de race pure	01.02 .21.00	10	20
Autres bovins	01.02.29.00	10	20
Buffles reproducteurs de race pure	01.02.31.00	10	20
Autres buffles	01.02.39.00	10	20
Autres reproducteurs de race pure	01.02.91.00	10	20
Autres	01.02.99.00	10	20
Animaux de l'espèce porcine	01.03		
Porcins reproducteurs de race pure	01.03.10.00	3	6
Autres porcins d'un poids inférieur à 50kg	01.03.91.00	3	6
Autres porcins d'un poids égal ou supérieur à 50kg	01.03.92.00	3	6
Animaux des espèces ovine et caprine	01.04		
De l'espèce ovine	01.04.10.00	3	6
De l'espèce caprine	01.04.20.00	3	6
Volailles/ oiseaux adultes (coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes, pintades et autres)	01.05		
Poussins d'un jour de coqs et poules	01.05.11.10	0,004	0,006
Autres poussins	01.05.90	0,004	0,006
Dindes et dindons (dindonneaux d'1 jour)	01.05.12.00	0,004	0,006
Canards (cannetons d'un jour)	01.05.13.00	0,004	0,006
Oies (oie tons d'un jour)	01.05.14.00	0,004	0,006
Pintades (pintadeaux d'un jour)	01.05.15.00	0,004	0,006
Coqs et poules d'un poids n'excédant pas 2000 gr	01.05.94.00	0,01	0,02

Coqs et poules d'un poids excédant 2000 gr	01.05.93.00	0,01	0,02
Autres coq et poule	01.05.94.00	0,01	0,02
Autres : canards, oies, dindons, dindes, pintades et d'autres)	01.05.99.00	0,01	0,02
Œufs destinés à l'incubation, d'oiseaux, de l'espèce Gallus domestiques	04.07.11.00	0,004/pièce	0,006/pièce
Œufs destinés à l'incubation, d'autres (espèces) oiseaux	04.07.19.00	0,004/pièce	0,006/pièce
Autres animaux vivants	01.06		
Primates (chimpanzés, singes)	01.06.11.00	35	70
Baleines, dauphins et marsouins ; lamantins et dugons ; otaries et phoques ; lion de mer et morses	01.06.12.00		
Chameaux et autres camélidés	01.06.13.00	35	70
Lapins, lièvres et cobayes	01.06.14.00	0,01	0,02
Autres animaux vivants (y compris chiens, chats, aula caudés, mangouste....)	01.06.19.00	35	70
Reptiles (y compris les serpents, crocodiles, varans, les tortues et autres	01.06.20.00	55	100
lion, léopard, guépard, hippopotame, rhinocéros.....	01.06.19.00	55	150
Oiseaux :			
Oiseaux de proie	01.06.31.00	0,03	0,06
Psittaciformes (perroquets)	01.06.32.00	10	20
Autruches, Emeus	01.06.33.00	50	100
Autres oiseaux	01.06.39.00	40	80
Insectes			
Abeilles (unité pièce reine)	01.06.41.00	1	2
Autres (hannetons, grillots, chenilles, termites...)	01.06.90.00	0,01/Kg	0,02/Kg

1.2 Produits d'origine animale (alimentaires et non alimentaires)

Désignation	Position tarifaire	Taux/Kg / document	
		A l'importation	A l'exportation
1.2.1 Produits d'origine animale alimentaires	Position tarifaire		
Viandes des animaux de l'espèce bovine fraîche ou réfrigérées	02.01		
- en carcasses ou demi- carcasses fraîches ou réfrigérées	02.01.10.00	0,004	0,008
- Autres morceaux non désossés	02.01.20.00	0,004	0,008
- désossees	02.01.30.00	0,004	0,008
Viande des animaux de l'espèce bovine, congelée	02.02.		
- En carcasse ou demi-carcasse	02.02.10.00	0,004	0,008
- Autres morceaux non désossés	02.02.20.00	0,004	0,008
- Désosseés	02.02.30.00	0,004	0,008
Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées	02.03.		

fraîches ou réfrigérées	02.03.11.00	0,004	0,008
- en carcasses ou demi-carcasses			
- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossées	02.03.12.00	0,004	0,008
- Autres	02.03.19.00	0,004	0,008
Congelées :			
- en carcasses ou demi-carcasses	02.03.21.00	0,004	0,008
- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	02.03.22.00	0,004	0,008
- Autres	02.03.29.00	0,004	0,008
Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	02.04		
- Carcasses ou demi-carcasses d'agneau, fraîches ou réfrigérées	02.04.10.00	0,004	0,008
- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées			
- En carcasses ou demi-carcasses	02.04.21.00	0,004	0,008
- En autres morceaux non désossées	02.04.22.00	0,004	0,008
- Désossées	02.04.23.00	0,004	0,008
- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, congelées	02.04.30.00	0,004	0,008
- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine congelées			
- En carcasses ou demi-carcasses	02.04.41.00	0,004	0,008
- En autres morceaux non désossées	02.04.42.00	0,004	0,008
- Désossées	02.04.43.00	0,004	0,008
- Viandes des animaux de l'espèce caprine	02.04.50.00	0,004	0,008
Viandes des animaux des espèces, chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées	02.05.00.00	0,004	0,008
Abats comestibles des animaux des espèces bovines, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais réfrigérés ou congelés	02.06		
- De l'espèce bovine, frais ou réfrigéré	02.06.10.00	0,004	0,008
- De l'espèce bovine, congelés :			
- Langues	02.06.21.00	0,004	0,008
- Foies	02.06.22.00	0,004	0,008
- Autres	02.06.29.00	0,004	0,008
- De l'espèce porcine, frais ou réfrigérés	02.06.30.00	0,004	0,008
- De l'espèce porcine, congelés :			
- Foies	02.06.41.00	0,004	0,008
- Autres			
- Peaux dégraissées pour charcuterie	02.06.49.10	0,004	0,008
- autres,	02.06.49.90	0,004	0,008
- Autres frais ou réfrigérés	02.06.80.00	0,004	0,008
- Autres, congelés	02.06.90.00	0,004	0,008
Viande et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés des volailles du n° 01.05	02.07		
- De coqs et poules :			
- non découpées en morceaux frais ou réfrigérés :			

- De coqs et poules à rôtir	02.07.11.10	0,004	
- De coq et poules, à bouillir,	02.07.11.70	0,004	0,008
- non découpées en morceaux congelées			0,008
- coqs et poules à rôtir	02.07.12.10	0,004	0,008
- coqs et poules à bouillir	02.07.12.20	0,004	0,008
- Morceaux et abats frais ou réfrigérés	02.07.13.00	0,004	0,008
- Morceaux et abats congelés :			
- foies	02.07.14.10	0,004	0,008
- Autres	02.07.14.90	0,004	0,008
- Dindes et dindons			
- non découpées en morceaux frais ou réfrigérés	02.07.24.00	0,004	0,008
- non découpées en morceaux congelés	02.07.25.00	0,004	0,008
- Morceaux et abats frais ou réfrigérés	02.07.26.00	0,004	0,008
- Morceaux et abats congelés :			
- foies	02.07.27.10	0,004	0,008
- autres	02.07.27.90	0,004	0,008
- non découpées en morceaux, frais ou réfrigérées	02.07.41.00	0,004	0,008
- non découpées en morceaux, congelées	02.07.42.00	0,004	0,008
- Foies gras, frais ou réfrigérés,	02.07.43.00	0,004	0,008
- autres, frais ou réfrigérés	02.07.44.00	0,004	0,008
- autres, congelés	02.07.45.00	0,004	0,008
- D'oies			
- Non découpées en morceaux, frais ou réfrigérés	02.07.51.00	0,004	0,008
- Non découpées en morceaux, congelés	02.07.52.00	0,004	0,008
- foies gras, frais ou réfrigérés	02.07.53.00	0,004	0,008
- Autres, frais et réfrigérés	02.07.54.00	0,004	0,008
- Autres, congelés	02.07.55.00	0,004	0,008
- de pintades			
- Non découpées en morceaux, frais ou réfrigérés	02.07.61.00	0,004	0,008
- Non découpées en morceaux, congelés	02.07.62.00	0,004	0,008
- foies gras, frais ou réfrigérés	02.07.63.00	0,004	0,008
- Autres, frais ou réfrigérés	02.07.64.00	0,004	0,008
- Autres, congelés	02.07.65.00	0,004	0,008
Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés	02.08		
- De lapins ou de lièvres ou de cobaye	02.08.10.00	0,004	0,008
- De primates, frais, réfrigérés ou congelés	02.08.30.00	0,004	0,008
- De baleines, dauphins et marsouins, (mammifères de l'ordre des cétacés) lamançans et dugongs (mammifères de l'ordre des Siréniens) ; d'otaries et phoques, de lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes)	02.08.40.00	0,004	0,008
- De reptiles (y compris des serpents et les tortues de mer)	02.08.50.00	0,004	0,008
- de chameaux et d'autres camélidés (camélidés)	02.08.60.00	0,004	0,008

- Autres animaux (non dénommés ci-dessus)	02.08.90.00	0,004	0,008
Lard sans parties maigre, graisse de porc et graisses de volaille non fondues ni autrement extraites, frais, réfrigérés ou congelés, salés ou saumure, séchés ou fumés	02.09		
- De porc	02.09.10.00	0,004	0,008
- Autres	02.09.90.00	0,004	0,008
Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure séchés ou fumés ; farines et poudres, comestibles de viandes ou d'abats	02.10		
- Viande de l'espèce porcine			
- Jambons, épaules et leurs morceaux non désossés	02.10.11.00	0,004	0,008
d- Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux	02.10.12.00	0,004	0,008
- autres	02.10.19.00	0,004	0,008
- Viande de l'espèce bovine	02.10.20.00	0,004	0,008
- Autres y compris les farines et poudres comestibles, de viandes ou d'abats			
- De primates	02.10.91.00	0,004	0,008
- De baleines, dauphins et marsouins, (mammifères de l'ordre des cétacés) lamantins et dugongs ; d'otaries et phoques, de lions de mer et morses	02.10.92.00	0,004	0,008
- De reptiles (y compris des serpents et les tortues de mer)	02.10.93.00	0,004	0,008
- autres			
- Foies de volailles, salées ou en saumure	02.10.99.10	0,004	0,008
- Extraits et jus de viande	16.03.00.00	0,004	0,008
- Autres	02.10.99.90	0,004	0,008
Lait et crème de lait, non concentrés ni additionné du sucre ou d'autres édulcorants	04.01		
- D'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1%	04.01.10.00	0,004	0,008
- D'une teneur en poids de matières grasses excédant 1% mais n'excédant pas 6%	04.01.20.00	0,004	0,008
- D'une teneur en poids de matières grasses excédant 6% mais n'excédant pas 10%	04.01.40.00	0,004	0,008
- D'une teneur en poids de matières grasses excédant 10%	04.01.50.00	0,004	0,008
Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants,	04.02.		
- En poudres, en granulés ou d'autres formes solides d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5%	04.02.10.00		
- En poudres, en granulés ou d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5%,			

- sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	04.02.21.00	0,004	0,008
- Autres	04.02.29.00	0,004	0,008
- Autres lait et crème de lait, (sans addition de sucre ou d'autres édulcorants d'une teneur en matières grasses excédant 1,5%,)	04.02.91.00	0,004	0,008
Autres	04.02.99.00	0,004	0,008
Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et d'autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao	04.03		
- Yoghourt	04.03.10.00	0,004	0,008
- Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnées de sucre et d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionné de fruit ou de cacao	04.03.90.00	0,004	0,008
Lactosérum, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants ; produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, non dénommés ni compris ailleurs	04.04		
- Lactosérum, modifié ou non, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants	04.04.10.00	0,004	0,008
- Autres (produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, non dénommé, ni compris ailleurs)	04.04.90.00	0,004	0,008
Beurre et autres matières grasses provenant du lait ; pâtes à tartiner laitières	04.05		
- Beurre	04.05.10.00	0,004	0,008
- Pâtes à tartiner laitières	04.05.20.00	0,004	0,008
- Autres matières grasses provenant du lait	04.05.90.00	0,004	0,008
Fromages et caillebottes	04.06		
- Fromages frais (non affinés) y compris le fromages de lactosérum, et caillebotte	04.06.10.00	0,004	0,008
- Fromages râpés ou en poudre de tous types	04.06.20.00	0,004	0,008
- Fromages fondu, autres que râpés ou en poudre	04.06.30.00	0,004	0,008
- Fromages à pâtes persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du <i>Penicillium roqueforti</i>	04.06.40.00	0,004	0,008
- Autres fromages	04.06.90.00	0,004	0,008

Œufs d'oiseaux en coquilles, frais, conservés ou cuits	04.07		
- Œufs fertilisés destinés à l'incubation :			
- De volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>	04.07.11.00	0,004	0,008
- Autres (d'autres espèces que <i>Gallus domesticus</i>)	04.07.19.00	0,004	0,008
Autres œufs frais ou cuits :			
- De volaille de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>	04.07.21.00	0,004	0,008
- Autres (d'autres espèces que <i>Gallus domesticus</i>)	04.07.29.00	0,004	0,008
- Autres	04.07.90.00	0,004	0,008
Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'œufs, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	04.08		
- Jaune d'œufs, séchés	04.08.11.00	0,004	0,008
- Autres jaunes d'œufs	04.08.19.00	0,004	0,008
- Autres œufs d'oiseaux	04.08.91.00	0,004	0,008
- Autres œufs d'oiseaux,	04.08.99.00	0,004	0,008
Miel	04.09.00.00	0,004	0,008
Produits d'origine animale non dénommés ni compris ailleurs	04.10.00.00		
Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entier ou morceaux, autres que ceux de poissons, à l'état frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés	05.04		
- Boyaux naturels et liants pour charcuterie	05.04.00.10	0,004	0,008
- autres	05.04.00.90	0,004	0,008
Graisses de porc et graisses de volailles, autres que celles du n° 02.09 ou du n° 15.03	15.01		
- Saindoux	15.01.10.00	0,004	0,008
- Autres graisses de porc	15.01.20.00	0,004	0,008
- Autres	15.01.90.00	0,004	0,008
Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, autres que celles du n° 15.03	15.02		
- Suif	15.02.10.00	0,004	0,008
- Autres	15.02.90.00	0,004	0,008
- Stéarine solaire, huile de saindoux, oléo stéarine, oléo-margarine, et huiles de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées	15.03.00.00	0,004	0,008
Graisses et huiles et leurs fractions, de poissons ou de mammifères marins, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	15.04.		
- Huiles de foies de poissons et leurs fractions	15.04.10.00	0,004	0,008

- Graisses et huiles de poissons et leurs fractions, autres que les huiles de foies	15.04.20.00	0,004	0,008
- Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions	15.04.30.00	0,004	0,008
- Graisses de saint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline	15.05.00.00	0,004	0,008
- Autres graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	15.06.00.00	0,004	0,008
- Graisses et huiles animales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, inter estérifiées, ré estérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées.	15.16.10.00	0,004	0,008
Margarine, mélange ou préparations alimentaires de graisses ou d'huile animale ou de fraction de différentes graisses ou huiles du chapitre 15 autre que les graisses et huiles alimentaires et leurs fraction du n° 15.16	15.17.		
- Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide	15.17.10.00	0,004	0,008
-Autres	15.17.90.00	0,004	0,008
Dégras ; résidus provenant du traitement des cires animales	15.22		
-De gras	15.22.00.10	0,004	0,008
-Autres	15.22.00.90	0,004	0,008
Préparation de viandes	16.01		
- Saucisses, saucissons et produits similaires, de viandes, d'abats ou de sang ; préparations alimentaires à base de ces produits	16.01.00.00	0,004	0,008
Autres préparations et conserves de viandes, d'abats ou du sang :	16.02		
- Préparations homogénéisées	16.02.10.00	0,004	0,008
- De foies de tous animaux	16.02.20.00	0,004	0,008
- De volaille du n° 01.05 :			
-De dindes	16.02.31.00	0,004	0,008
- De coqs et poules	16.02.32.00	0,004	0,008
- Autres	16.02.39.00	0,004	0,008
- De l'espèce porcine :			
- Jambons et leurs morceaux	16.02.41.00	0,004	0,008
- Epaules et leurs morceaux	16.02.42.00	0,004	0,008
- Autres y compris les mélanges	16.02.49.00	0,004	0,008
- De l'espèce bovine :			
- Autres, y compris les préparations de sangs de tous animaux	16.02.50.00	0,004	0,008
- Extraits de jus de viandes	16.02.90.00	0,004	0,008
1.2.2 Produits d'origine animale non alimentaires	16.03.00.00	0,004	0,008
Peaux brutes de bovins ou d'équidés (fraîches ou salées, séchées, chaulées, picklées ou ni autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni	41.01		

autrement préparées, même épilées ou refendues				
-peaux entières de bovins, d'un poids unitaire n'excédant pas 8kg lorsqu'elles sont sèches, 10kg lorsqu'elles sont salées et séchées et 14 kg lorsqu'elles sont fraîches, salées vertes ou autrement conservées	41.01.10.00	0,004	0,008	
-Autres peaux de bovins, fraîches ou salées vertes :				
- entières	41.01.21.00	0,004	0,008	
- Croupons et demi croupons	41.01.22.00	0,004	0,008	
- Autres	41.01.29.00	0,004	0,008	
- Autres peaux de bovins autrement conservées	41.01.30.00	0,004	0,008	
- Peaux d'équidés fraîches ou salées	41.01.40.00	0,004	0,008	
Peaux brutes d'ovins (fraîches ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées, ou refendues	41.02			
-Lainées	41.02.10.00	0,004	0,008	
- épilées ou sans laine :				
- picklées	41.02.21.00	0,004	0,008	
- Autres	41.02.29.00	0,004	0,008	
Autres cuirs et peaux bruts (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues	41.03.			
-De caprins	41.03.10.00	0,004	0,008	
-De reptiles	41.03.20.00	0,004	0,008	
-Autres	41.03.90.00	0,004	0,008	
Cuir et peaux épilés de bovins et peaux épilées d'équidés, préparées, autre que ceux de n° 41.08 et ou 41.09	41.04.			
-Cuir et peaux entiers de bovins, d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m ²)	41.04.10.00	0,004	0,008	
Autres cuirs et peaux de bovins et peaux d'équidés, tannés ou retannés mais sans autres préparations ultérieures, même refendues :				
-cuirs et peaux de bovins à pré-tannage végétal	41.04.21.00	0,004	0,008	
-cuirs et peaux de bovins autrement pré-tannées	41.04.22.00	0,004	0,008	
-Autres	41.04.29.00	0,004	0,008	
Autres cuirs et peaux de bovins et peaux d'équidés, parcheminés ou préparés après tannage				
Pleine fleur et pleine fleur refendue	41.04.31.00	0,004	0,008	

-Autres peaux épilées d'ovins, préparées, autres que celles de 41.08 ou 41.09	41.04.39.00 41.05	0,004	0,008
Tannées ou retannées mais sans autres préparations ultérieures, même refendues :			
-A prétannage végétal	41.05.11.00	0,004	0,008
-Autrement prétannées	41.05.12.00	0,004	0,008
-Autres	41.05.19.00	0,004	0,008
-Parcheminées ou préparée après tannage	41.05.20.00	0,004	0,008
Peaux épilées de caprins, préparées autres que celles du n) 41.08 ou 41.09	41.06		
-Tannées ou retannées mais sans autre préparation ultérieure même refendues :			
-A prétannage végétal	41.06.11.00	0,004	0,008
-Autrement prétannées	41.06.12.00	0,004	0,008
-Autres	41.06.19.00	0,004	0,008
-Parcheminées ou préparée après tannage	41.06.20.00	0,004	0,008
Peaux épilées d'autres animaux dépourvues des poils, préparées, autres que celles des n's 41.08 ou 41.09	41.07		
-De porcins	41.07.10.00	0,004	0,008
-De reptiles :			
-A prétannage végétal	41.07.21.00	0,004	0,008
-Autres	41.07.29.00	0,004	0,008
-D'autres animaux	41.07.90.00	0,004	0,008
Cuir et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné	41.08.00.00	0,004	0,008
Cuir et peaux vernis ou plaqués, cuirs et peaux métallisés	41.09.00.00	0,004	0,008
Rognures et autres déchets cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitués, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir ; sciure, poudre et farine de cuir	41.10.00.00	0,004	0,008
Cuir reconstitués, à base de cuir ou de fibre de cuir en plaques, feuilles ou bandes, même enroulés	41.11.00.00	0,004	0,008
Soie de porc ou de sanglier ; poils de blaireau et autres poils pour la brosserie ; déchet de ce soie ou poils	05.02		
- Soie de porc ou de sanglier et déchets de ces soies	05.02.10.00	0,004	0,008
- Autres soies, de sangliers ; poils de blaireau et autres poils pour la brosserie ; déchets de ces soies ou poils	05.02.90.00	0,004	0,008
Crins et déchets de crins, même en nappe avec ou sans support	05.03.	0,004	0,008
Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes et leur duvet, plumes et parties des plumes, duvet, brute ou simplement nettoyées, désinfectées ou traitées en vue de leur	05.05		

conservation ; poudre et déchet des plumes ou des parties des plumes			
- Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage ; duvet	05.05.10.00	0,004	0,008
- Autres, peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet...	05.05.90.00	0,004	0,008
Os et cornillons, brutes dégraissés, simplement préparés, acidulés ou dégélatinés ; poudres et déchet de ces matières	05.06		
- Osseines et os acidulés	05.06.10.00	0,004	0,008
- Autres	05.06.90.00	0,004	0,008
Ivoire, écaille de tortue, fanon de baleine ou d'autres mammifères marins, corne, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme ; poudres et déchets de ces matières	05.07		
- Ivoire, poudres et déchets d'ivoire	05.07.10.00	0,004	0,008
- Autres	05.07.20.00	0,004	0,008
Ambre gris, castoréum, civette et musc ; cantharides ; bile, même séchée ; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation des produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées, ou autrement conservés de façon provisoire	05.10.00.00	0,004	0,008
Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs ; animaux morts des chapitres 1 ou 3 impropre à l'alimentation humaine	05.11.	0,004	0,008
Autres	05.11.99	0,004	0,008

1.3 Produits d'origine halieutique

Désignation	Position tarifaire	Taux/ Tête/document	
		A l'importation	A l'exportation
1.3.1 Poissons vivants	03.01	0,016	0,05
- Poissons d'ornement	03.01.		
- d'eau douce	03.01.11.00	0,016	0,05
- Autres	03.01.19.00	0,016	0,05
Autres poissons vivants :			
- Truites (<i>salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i> , <i>Oncorhynchus clarkii</i>)	03.01.91.00	0,016	0,05
- Anguilles (<i>Anguila spp.</i>)	03.01.92.00	0,016	0,05
- Carpes (<i>Cyprinus carpio</i> , <i>Carassius carassius</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypopthalmichthys spp.</i> , <i>Cirrhinus spp.</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i>)	03.01.93.00	0,016	0,05
- Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique	03.01.94.00	0,016	0,05

(<i>Thunnus thynnus</i> , <i>Thunnus orientalis</i>)				
- Thons rouges de sud (<i>Thunnus macoyii</i>)	03.01.95.00	0,016	0,05	
Autres poissons vivants	03.01.99.00	0,016	0,05	

1.3.2 Produits d'origine halieutique alimentaires				
Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poisson du n° 03.04	03.02			
Salmonidés, à l'exception des foies, œufs et laitances	03.02			
Truites (<i>salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i> , <i>Oncorhynchus clarkii</i>)	03.02.11.00	0,004	0,008	
Saumons du pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> , et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>)	03.02.13.00	0,004	0,008	
Saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Huchohucho</i>)	03.02.14.00	0,004	0,008	
Autres Salmonidés	03.02.19.00	0,004	0,008	
Poissons plats (<i>Pleuronectidés</i> , <i>bothidés</i> , <i>Cynoglossidés</i> , <i>soleidés</i> , <i>scophtalmidés</i> et <i>Citharidés</i>), à l'exclusion des foies, œufs et laitances :				
- Flétans (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , <i>Hippoglossus hippoglossus</i> , <i>Hippoglossus stenolepis</i>)	03.02.21.00	0,004	0,008	
- Plies ou Carrelets (<i>Pleuronectes platessa</i>)	03.02.22.00	0,004	0,008	
- Soles (<i>Solea spp.</i>)	03.02.23.00	0,004	0,008	
- Turbots (<i>Psetta maxima</i>)	03.02.24.00	0,004	0,008	
- Autres	03.02.29.00	0,004	0,008	
Thons (du genre <i>thunnus</i>), listaos ou bonites à ventre rayé (<i>Euthynnus (Katsuwonus) pelamis</i>), à l'exclusion de foies, œufs et laitances :				
- Thons blancs ou germons (<i>Thunnus alalunga</i>)	03.02.31.00	0,004	0,008	
- Thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>)	03.02.32.00	0,004	0,008	
- Listaos ou bonites à ventre rayé	03.02.33.00	0,004	0,008	
- Thons obèses (<i>thunnus obesus</i>)	03.02.34.00	0,004	0,008	
- Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (<i>Thunnus thynnus</i> , <i>Thunnus orientalis</i>)	03.02.35.00	0,004	0,008	
- Thons rouges du sud (<i>Thunnus macoyii</i>)	03.02.36.00	0,004	0,008	
Autres	03.02.39.00	0,004	0,008	
Harengs (<i>Clupea harengus clupea pallasi</i>), anchois (<i>Engraulis spp.</i>), sardines (<i>Sardina pilchardus</i>) <i>Sardinops spp.</i> , Sardinelles (<i>Sardinella spp.</i>), spratpoesprops (<i>Sprattus sprattus</i>), sprats ou esprots (<i>sprattus sprattus</i>), maquereaux 'scomber scombrus', <i>Scomber Australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>), chincharts (<i>Trachurus spp.</i>), mafous (<i>Rachycentron canadum</i>), et espadons (<i>Xiphias gladius</i>), à l'exclusion des foies, œufs et laitances:				
- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasi</i>)	03.02.41.00	0,004	0,008	
- Anchois (<i>Engraulis spp.</i>)	03.02.42.00	0,004	0,008	
- Sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops spp.</i>)				
Sardinelles (<i>Sardinella spp.</i>) : Sprats ou esprots (<i>Sprattus sprattus</i>)	03.02.43.00	0,004	0,008	
- Maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>)	03.02.44.00	0,004	0,008	

- Chinchards (<i>Trachurus spp.</i>)	03.02.45.00	0,004	0,008
- Mafous (<i>Rachycentron canadum</i>)	03.02.46.00	0,004	0,008
- Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	03.02.47.00	0,004	0,008
Poissons des familles bregmacerotidae			
Euclyctyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, à l'exclusion des foies, œufs et laitances			
- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	03.02.51.00	0,004	0,008
- Eglefins (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	03.02.52.00	0,004	0,008
- Lieus noirs (<i>Pallachus virens</i>)	03.02.53.00	0,004	0,008
- Merlus (<i>Merluccius spp.</i> , <i>Urophycis spp.</i>)	03.02.54.00	0,004	0,008
- Lieus d'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>)	03.02.55.00	0,004	0,008
- Merlans bleus (<i>Micromesistius poutassou</i> , <i>Micromesistius australis</i>)	03.02.56.00	0,004	0,008
- Autres (poissons des familles bregmacerotidae)	03.02.59.00	0,004	0,008
Tilapia, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil et poissons tête de serpent et autres, à l'exclusion des foies, œufs et laitances :			
- Tilapias (<i>Oreochromis spp.</i>)	03.02.71.00	0,004	0,008
- Siluridés (<i>Pangasius spp.</i> , <i>Silurus spp.</i> , <i>Clarias spp.</i> , <i>Ictalurus spp.</i>)	03.02.72.00	0,004	0,008
- Carpes (<i>Cyprinus carpio</i> , <i>Carassius Carassius</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys spp.</i> , <i>Cirhinus spp.</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i>)	03.02.73.00	0,004	0,008
- Anguilles (<i>Anguilla spp.</i>)	03.02.74.00	0,004	0,008
- Autres	03.02.79.00	0,004	0,008
Autres poissons, à l'exclusion des foies, œufs et laitances :			
- Squales	03.02.81.00	0,004	0,008
- Raies (<i>Rajidae</i>)	03.02.82.00	0,004	0,008
- Légitines (<i>Dissostichus spp.</i>)	03.02.83.00	0,004	0,008
- Bars (<i>Dicentrarchus spp.</i>)	03.02.84.00	0,004	0,008
- Dorades (<i>Sparidé</i>) (<i>Sparidae</i>)	03.02.85.00	0,004	0,008
Autres	03.02.89.00	0,004	0,008
Foies, œufs et laitances	03.02.90.00	0,004	0,008
Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 03.04	03.03		
Salmonidés, à l'exception des foies, œufs et laitances :			
- Saumons rouges (<i>Oncorhynchus nerka</i>)	03.03.11.00		0,008
- Autres saumons du pacifique (<i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , (<i>Oncorhynchus keta</i> , (<i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , (<i>Oncorhynchus kisutch</i> , (<i>Oncorhynchus masouet</i> , (<i>Oncorhynchus rhodurus</i>))	03.03.12.00	0,004	0,008
- Saumons de l'atlantique (<i>Salmo salar</i>) et Saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	03.03.13.00	0,004	0,008
- Truites	03.03.14.00	0,004	0,008
Autres poissons salmonidés	03.03.19.00		
Tilapia, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil et poissons tête de serpent et autres, à l'exclusion des foies, œufs et laitances :			
- Tilapias (<i>Oreochromis spp.</i>)	03.03.23.00	0,004	0,008
- Siluridés (<i>Pangasiusspp.</i> , <i>Silurus spp.</i> , <i>Clarias spp.</i> , <i>Ictalurus spp.</i>)	03.03.24.00	0,004	0,008

- Carpes ((<i>Cyprinus carpio</i> , <i>Carassius Carassius</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys spp</i> , <i>Cirhinus spp</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i>)	03.03.25.00	0,004	0,008
- Anguilles (<i>Anguilla spp.</i>)	03.03.26.00	0,004	0,008
Autres	03.03.29.00	0,004	0,008
Poissons plats (pleuronectidés, bothidés, Cynoglossidés, soleidés, scophtalmidés et Citharidés), à l'exclusion des foies, œufs et laitances :			
- Flétans ((<i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , <i>Hippoglossus hippoglossus</i> , <i>Hippoglossus stenolepis</i>)	03.03.31.00	0,004	0,008
- - Plies ou carrelets (<i>Pleuronectes platessa</i>)	03.03.32.00	0,004	0,008
- Soles (<i>Solea spp.</i>)	03.03.33.00	0,004	0,008
- Turbots (<i>Psetta maxima</i>)	03.03.34.00	0,004	0,008
- Autres poissons plats	03.03.39.00	0,004	0,008
Thons, Listao ou bonite à ventre raillé à l'exclusion des foies, œufs et laitances :		0,004	0,008
- Thons blancs ou germons (<i>Thunnus alalunga</i>)	03.03.41.00	0,004	0,008
- Thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>)	03.03.42.00	0,004	0,008
- Listao ou bonites à ventre rayé	03.03.43.00	0,004	0,008
- Thons obèses (<i>Thunnus obesus</i>)	03.03.44.00	0,004	0,008
- Thons rouges de l'Atlantique et du pacifique (<i>Thunnus thynnus</i> , <i>Thunnus orientalis</i>)	03.03.45.00	0,004	0,008
- Thons rouges du Sud (<i>Thunnus maccoyii</i>)	03.03.46.00	0,004	0,008
- Autres	03.03.49.00	0,004	0,008
Harengs, anchois, sardinelles, sprats ou esprots, maquereaux, chincharts, mafous et espadons, à l'exclusion des foies, œufs et laitances:			
- Harengs	03.03.51.00	0,004	0,008
- Sardines, Sardinelles, sprats ou esprots	03.03.53.00	0,004	0,008
- Marquereaux	03.03.54.00	0,004	0,008
- Chincharts	03.03.55.00	0,004	0,008
- Mafous	03.03.56.00	0,004	0,008
- Espadons	03.03.57.00	0,004	0,008
Poissons des familles bregmacerotidae à l'exclusion des foies, œufs et laitances			
- Morues	03.03.63.00	0,004	0,008
- Eglefins	03.03.64.00	0,004	0,008
- Lieus noirs	03.03.65.00	0,004	0,008
- Merlus	03.03.66.00	0,004	0,008
- Lieus d'Alaska	03.03.67.00	0,004	0,008
- Merlans bleus	03.03.68.00	0,004	0,008
Autres	03.03.69.00	0,004	0,008
Autres poissons à l'exclusion des foies, œufs et laitances			
- Squales	03.03.81.00	0,004	0,008
- Raies (<i>Rajidae</i>)	03.03.82.00	0,004	0,008
- Légitines (<i>Dissostichus spp.</i>)	03.03.83.00	0,004	0,008
- Bars (<i>Dicentrarchus spp.</i>)	03.03.84.00	0,004	0,008
- Autres	03.03.89.00	0,004	0,008
Foies, œufs et laitances	03.03.90.00	0,004	0,008
Filets de poissons et autre chair de poissons (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés :	03.04		
- Tilapias	03.04.31.00	0,004	0,008
- Siluridés	03.04.32.00	0,004	0,008
- Perches du Nil (<i>Latesniloticus</i>)	03.04.33.00	0,004	0,008

Autres			
Filet d'autres poissons frais ou réfrigéré	03.04.39.00	0,004	0,008
- Saumons du pacifique, saumons d'Atlantique et Saumons du Danube	03.04.41.00	0,004	0,008
- truites	03.04.42.00	0,004	0,008
- poissons plats	03.04.43.00	0,004	0,008
- poissons des familles (<i>Bregmacerotidae</i> , <i>euclichthyidae</i> , <i>Gadidae</i> , <i>Macrouridae</i> , <i>Melanonidae</i> , <i>Merlucciidae</i> , <i>Moridae</i> et <i>Muraenolepididae</i>)	03.04.44.00	0,004	0,008
- Espadons	03.04.45.00	0,004	0,008
- Léguines	03.04.46.00	0,004	0,008
Autres	03.04.49.00	0,004	0,008
Autres frais ou réfrigérés (chair) de :			
- Tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil et poissons tête de serpent	03.04.51.00	0,004	0,008
- salmonidés	03.04.52.00	0,004	0,008
De poissons de familles <i>Bregmacerotidae</i> (<i>Euclichthyidae</i> , <i>Gadidae</i> , <i>Macrouridae</i> , <i>Melanonidae</i> , <i>Merlucciidae</i> , <i>Moridae</i> et <i>Muraenolepididae</i>)	03.04.53.00	0,004	0,008
Espadons	03.04.54.00	0,004	0,008
Léguines	03.04.55.00	0,004	0,008
Autres	03.04.59.00	0,004	0,008
Filets de tilapia, siluridés, carpe, anguille, perche du nil et des poissons tête de serpent congelés			
- Titapia	03.04.61.00	0,004	0,008
- Siluridés	03.04.62.00	0,004	0,008
- Perches du Nil	03.04.63.00	0,004	0,008
Autres	03.04.69.00	0,004	0,008
Filets de poissons des familles (<i>bregmacerotidés</i>).....			
- Morues	03.04.71.00	0,004	0,008
- Eglefins	03.04.72.00	0,004	0,008
- Lieus noirs	03.04.73.00	0,004	0,008
- Merlus	03.04.74.00	0,004	0,008
- Lieus d'Alaska	03.04.75.00	0,004	0,008
Autres	03.04.79.00	0,004	0,008
Filets d'autres poissons, congelés			
- Saumons du pacifique, saumons de l'Atlantique et saumons du Danube	03.04.81.00	0,004	0,008
- Truites	03.04.82.00	0,004	0,008
- Poissons plats	03.04.83.00	0,004	0,008
- Espadons	03.04.84.00	0,004	0,008
- Léguines	03.04.85.00	0,004	0,008
- Harengs	03.04.86.00	0,004	0,008
- Thons (du genre <i>Thunnus</i>), listaos ou bonites à ventre rayé	03.04.87.00	0,004	0,008
Autres	03.04.89.00	0,004	0,008
Autres congelés :			
- Espadons	03.04.91.00	0,004	0,008
- Léguines	03.04.92.00	0,004	0,008
- Tilapias, Siluridés, Carpes, Anguilles, Perches du Nil et Poissons tête de serpent	03.04.93.00	0,004	0,008
- Lieus d'Alaska	03.04.94.00	0,004	0,008
- Poissons des familles <i>bregmacerotidés</i> autres que les Lieus d'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>)	03.04.95.00	0,004	0,008

- Autres	03.4.99.00	0,004	0,008
Poissons séchés, salés, ou en saumure ; poissons fumés même cuits avant ou pendant le fumage (y compris les filets); farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poissons propre à l'alimentation humaine	03.05		
- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poissons, propres à l'alimentation humaine	03.05.10.00	0,004	0,008
- Foies, œufs et laitances de poissons, séchés, fumés, salés ou en saumure	03.05.20.00	0,004	0,008
Filet de Poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés :			
- Poissons des familles Bregmacerotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae	03.05.32.00	0,004	0,008
Autres	03.05.39.00	0,004	0,008
Poissons fumés, y compris les filets, autres que les abats de poissons comestibles :			
- Saumons du Pacifique, saumons de l'Atlantique et saumons du Danube	03.05.41.00	0,004	0,008
- Harengs	03.05.42.00	0,004	0,008
- Truites	03.05.43.00	0,004	0,008
- Tilapias	03.05.44.00	0,004	0,008
- Autres	03.05.49.00	0,004	0,008
Poissons séchés, autres que les abats de poissons comestibles, même salés mais non fumés :			
- Morues	03.05.51.00	0,004	0,008
- Autres	03.05.59.00	0,004	0,008
Poissons salés mais non séchés ni fumés et poissons en saumure, autres que les abats de poissons comestibles			
- Harengs	03.05.61.00	0,004	0,008
- Morues	03.05.62.00	0,004	0,008
- Anchois	03.05.63.00	0,004	0,008
- Tilapias, Siluridés, Carpes, Anguilles, Perches du Nil et poissons tête de serpent	03.05.64.00	0,004	0,008
- Autres	03.05.69.00	0,004	0,008
Nageoires, têtes, queues et vessies natatoires et autres abats de poissons comestibles :			
- Ailerons de requins	03.05.71.00	0,004	0,008
- Têtes, queues et vessies natatoires de poissons	03.05.72.00	0,004	0,008
- Autres	03.05.79.00	0,004	0,008
Crustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; crustacés, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage, crustacés non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propre à l'alimentation humaine :	03.06		
Congelés :			
- Langoustes (<i>Palinurus spp.</i> , <i>Jasus spp.</i>)	03.06.11.00	0,004	0,008
- Homards (<i>Homarus spp.</i>)	03.06.12.00	0,004	0,008
- Crabes	03.06.14.00	0,004	0,008
- Langoustines (<i>Nephropsnorvegicus</i>)	03.06.15.00	0,004	0,008
- Crevettes d'eau froide (<i>Pandalus spp.</i> , <i>Crangon crangon</i>)	03.06.16.00	0,004	0,008

- Autres crevettes				
- Autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine	03.06.17.00	0,004	0,008	
- Non congeles	03.06.19.00	0,004	0,008	
- Langoustes (<i>Palinurus spp.</i> , <i>Panulirus spp.</i> , <i>Jasus spp.</i>)	03.06.21.00	0,004	0,008	
- Homards (<i>Homarus spp.</i>)	03.06.22.00	0,004	0,008	
- Crabes	03.06.24.00	0,004	0,008	
- Langoustines (<i>Nephropsnorvegicus</i>)	03.06.25.00	0,004	0,008	
- Crevettes d'eau froide (<i>Pandalusspp.</i> , Crangoncrangon)	03.06.26.00	0,004	0,008	
- Autres crevettes	03.06.27.00	0,004	0,008	
- Autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine	03.06.29.00	0,004	0,008	
Mollusques, même séparés de leurs coquilles, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; mollusques, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage ; farines, poudres et agglomérés de mollusques propres à l'alimentation humaine.	03.07			
Huitres :				
- vivantes, fraîches ou réfrigérées	03.07.11.00	0,004	0,008	
- Autres	03.07.19.00	0,004	0,008	
Coquilles St Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux, autres coquillages des genres <i>Pecten</i> , <i>Chlamys</i> ou <i>Placopecten</i> vivants, frais ou réfrigérés :				
- vivants, frais ou réfrigérés	03.07.21.00	0,004	0,008	
- autres	03.07.29.00	0,004	0,008	
Moules (<i>Mytilus spp.</i> , <i>Perna spp.</i>) :				
- vivantes, Fraîches ou réfrigérées	03.07.31.00	0,004	0,008	
- Autres moules	03.07.39.00	0,004	0,008	
Seiches (<i>Sepia officinalis</i> , <i>Rossia macrosoma</i>) et sépioles (<i>Sépiola spp.</i>); Calmars et encornets <i>Ommastrephes spp.</i> ; <i>Loligo spp.</i> , <i>Nototodarusp. spp.</i> , <i>Sépioteuthis spp.</i> :				
- vivants, frais ou réfrigérés	03.07.41.00	0,004	0,008	
- Autres	03.07.49.00	0,004	0,008	
Poulpes ou pieuvres (<i>Octopus spp.</i>):				
- Vivants, frais ou réfrigérés	03.07.51.00	0,004	0,008	
- Autres	03.07.59.00	0,004	0,008	
- Escargots autres que de mer	03.07.60.00	0,004	0,008	
Clams, coques et arches (famille <i>Arcidae</i> , <i>Arcticidae</i> , <i>Cardiidae</i> , <i>Donacidae</i> , <i>Hiatellidae</i> , <i>Mactridae</i> , <i>Mesodesmatidae</i> , <i>Myidae</i> , <i>Semelidae</i> , <i>Solecurtidae</i> , <i>Solenidae</i> , <i>Tridacnidae</i> , <i>Veneridae</i>) :				
- vivants, frais ou réfrigérés	03.07.71.00	0,004	0,008	
- Autres	03.07.79.00	0,004	0,008	
Ormeaux (<i>Aliotis spp.</i>) :				
- vivants, frais ou réfrigérés	03.07.81.00	0,004	0,008	
- Autres	03.07.89.00	0,004	0,008	
Autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, propres à l'alimentation humaine :				
- vivants, frais ou réfrigérés	03.07.91.00	0,004	0,008	
Autres	03.07.99.00	0,004	0,008	

Invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage ; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, propres à l'alimentation humaine	03.08		
- Bêches -de -mer (<i>Stichopus japonicus</i> , <i>Halothurioidea</i>) :			
vivantes, fraîches ou réfrigérées	03.08.11.00	0,004	0,008
- Autres	03.08.19.00	0,004	0,008
Oursins : (<i>Strongylocentrotus spp.</i> , <i>Parencentotuslividus</i> , <i>Loxechinusalbus</i> , <i>Echichinusesculentus</i>) :			
- vivants, frais ou réfrigérés	03.08.21.00	0,004	0,008
- Autres	03.08.29.00	0,004	0,008
- Méduses (<i>Rhopilema spp.</i>)	03.08.30.00	0,004	0,008
- Autres	03.08.90.00	0,004	0,008
Extraits et jus de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	16.03.00.00	0,004	0,008
Préparations et conserves de poissons ; caviars et ses succédanés préparés à partir d'œufs de poissons :	16.04		
Poissons entiers ou en morceaux à l'exclusion des poissons hachés :			
- Saumons	16.04.11.00	0,004	0,008
- Harengs	16.04.12.00	0,004	0,008
- Sardines, sardinelles et spats ou esprots	16.04.13.00	0,004	0,008
- Thons, listaos et bonites (<i>sarda spp.</i>)	16.04.14.00	0,004	0,008
- Maquereaux	16.04.15.00	0,004	0,008
- Anchois	16.04.16.00	0,004	0,008
- Anguilles	16.04.17.00	0,004	0,008
- Autres	16.04.19.00	0,004	0,008
- Autres	16.04.20.00	0,004	0,008
- Caviar et ses Succédanés :			
- Caviar	16.04.31.00	0,004	0,008
- Succédanés de caviar	16.04.32.00	0,004	0,008
Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou en conserves	16.05		
- Crabes	16.05.10.00	0,004	0,008
- Crevettes présentées dans un contenant hermétique	16.05.21.00	0,004	0,008
- Autres	16.05.29.00	0,004	0,008
- Homards	16.05.30.00	0,004	0,008
- Autres crustacés	16.05.40.00	0,004	0,008
- Huitres	16.05.51.00	0,004	0,008
- Coquilles St Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux, autres coquillages	16.05.52.00	0,004	0,008
- Moules	16.05.53.00	0,004	0,008
- Seiches, sépioles, calmars et encornets	16.05.54.00	0,004	0,008
- Poulpes ou pieuvres	16.05.55.00	0,004	0,008
- Clams, coques et arches	16.05.56.00	0,004	0,008
- Ormeaux	16.05.57.00	0,004	0,008
- Escargots, autres que de mer	16.05.58.00	0,004	0,008
- Autres	16.05.59.00	0,004	0,008
Autres invertébrés aquatiques :			

- Béches de mer	16.05.61.00	0,004	0,008
- Oursins	16.05.62.00	0,004	0,008
- Méduses	16.05.63.00	0,004	0,008
- Autres	16.05.69.00	0,004	0,008
1.3.3 Produits d'origine halieutique non alimentaires			
Corail et matières similaires, bruts ou simplement préparés, mais non autrement travaillés ; coquilles et carapace de mollusque, de crustacés ou des échinodermes et os de seiches, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets	05.08.00.00	0,004	0,008
Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs ; animaux morts de chapitres 1 ou 3 ; impropre à l'alimentation humaine	05.11.00.00	0,004	0,008

1.4. Produits vétérinaires

Nature de produits	Position tarifaire	Taux/Kg / document	
		A l'importation	A l'exportation
Provิตamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrat naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques	29.36		
- provitaminines, non mélangées	29.36.10.00	0,15	0,3
- vitamines et leurs dérivés non mélangés :			
- Vitamine A et leurs dérivés	29.36.21.00	0,15	0,3
- Vitamines B1 et ses dérivés	29.36.22.00	0,15	0,3
- Vitamines B2 et ses dérivés	29.36.23.00	0,15	0,3
- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5* et ses dérivés	29.36.24.00	0,15	0,3
- Vitamine B6 et ses dérivés	29.36.25.00	0,15	0,3
- Vitamine B12 et ses dérivés	29.36.26.00	0,15	0,3
- Vitamine C et ses dérivés	26.36.27.00	0,15	0,3
- Vitamine E et ses dérivés	26.36.28.00	0,15	0,3
- Autres vitamines et leurs dérivés	26.36.29.00	0,15	0,3
- Autres, y compris les concentrat naturels	26.36.90.00	0,15	0,3
Hormones, naturelles ou reproduites par synthèse, leurs dérivés utilisés principalement comme hormones ; autres stéroïdes utilisés principalement comme hormones :	29.37		
- Hormones du lobe antérieur de l'hypophyse et similaire, et leurs dérivés	29.37.10.00	0,15	0,3
Hormones corticosurrénales et leurs dérivés :			
- cortisone, hydrocortisone,	29.37.21.00	0,15	0,3

prednisone (déhydrocortisone) et prednisolone (dehydrocortisone)			
- Dérivés halogénés des hormones corticosurrénales	29.37.22.00	0,15	0,3
- Autres	29.37.29.00	0,15	0,3
Autres hormones et leurs dérivés ; autres stéroïdes utilisés principalement comme hormones :			
- Insuline et ses sels	29.37.91.00	0,15	0,3
- Oestrogène et progestogènes	29.37.92.00	0,15	0,3
- Autres	29.37.99.00	0,15	0,3
Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs esthères et autres dérivés	29.39.		
- Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés ; sels de ces produits :			
- Codéine et ses sels	29.39.10.10	0,15	0,3
- Héroïne et ses sels	29.39.10.20	0,15	0,3
- Morphine et ses sels	29.39.10.30	0,15	0,3
- Autres	29.39.10.90	0,15	0,3
Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés ; sels de ces produits :			
- Caféine et ses sels	29.39.30.00	0,15	0,3
- Ephedrine et leurs sels :		0,15	0,3
- Ephedrine et ses sels	29.39.41.00	0,15	0,3
- Pseudo éphédrine et ses sels	29.39.42.00	0,15	0,3
- Autres	29.39.49.90.	0,15	0,3
- Théophylline et aminophylline (-théophylline-éthylénediamine) et leurs dérivés ; sels de ces produits :			
- Phenitiline	29.39.50.10	0,15	0,3
- Autres	29.39.50.90	0,15	0,3
- Alcaloïdes de l'ergot de seigle et leurs dérivés ; sels de ces produits			
- Ergometrine et ses sels	29.39.61.00	0,15	0,3
- Ergotamine et ses sels	29.39.61.00	0,15	0,3
- Acide lysergique et ses sels	29.39.63.00	0,15	0,3
- Autres	29.39.69.00	0,15	0,3
- Nicotine et ses sels	29.39.70.00	0,15	0,3
- Cocaines	29.39.90.10	0,15	0,3
- Ecgonine	29.39.90.20	0,15	0,3
- Levometamfétamine	29.39.90.30	0,15	0,3
- Metamfétamine (INN)	29.39.90.40	0,15	0,3
- Metamfétamine racemate	29.39.90.50	0,15	0,3
- Autres	29.39.90.90	0,15	0,3
- Antibiotiques	29.41.		
- Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique ; sels de ces produits	29.41.10.00	0,15	0,3
- Streptomycine et leurs dérivés ; sels de ces produits	29.41.20.00	0,15	0,3
- Tétracyclines et leurs dérivés ; sels de ces produits	29.41.30.00	0,15	0,3
- Chloramphénicol et ses dérivés ; sels de ces produits	29.41.40.00	0,15	0,3

- Erythromycine et ses dérivés ; sels de ces produits	29.41.50.00	0,15	0,3
- Autres	29.41.90.00	0,15	0,3
Ampicilline et ses dérivés, sels de ces produits	30.04.10.10.	0,15	0,3
- Autres	29.39.41.90.	0,15	0,3
- Autres composés organiques	29.42		
- Autres composés organiques	29.42.00.20	0,15	0,3
Glandes et autres organes à usages opothérapeutiques, à l'état desséché, même pulvérisé, extraits à usages opothérapeutiques, glandes et d'autres organes ou de leurs sécrétions ; héparine et ses sels ; autres substances animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni compris ailleurs :	30.01		
-Glandes et autres organes, à l'état desséché, même pulvérisé	30.01.10.00	0,15	0,3
-Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions	30.01.20.00	0,15	0,3
-Autres	30.01.90.00	0,15	0,3
Sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic ; antisérum, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologique ; vaccins, toxines, cultures de microorganismes (à des levures et produits similaires) :	30.02		
-Antisérum, d'autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie technologique	30.02.10.00	0,15	0,3
-Vaccins pour la médecine vétérinaire	30.02.30.00	0,15	0,3
Vaccins, Sérum, réactifs (pour médecine et l'art vétérinaires)	30.02.30.00	0,15	0,3
Médicaments (l'exclusion des produits du n° 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail.	30.03		
- Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits	30.03.10.00	0,15	0,3
- Contenant d'autres antibiotiques	30.03.20.00	0,15	0,3
- Contenant des hormones ou d'autres produits du n° 29.37, mais ne contenant pas d'antibiotiques :	30.03.31.00	0,15	0,3
Contenant de l'insuline			

- Autres	30.03.39.00	0,15	0,3
- Contenant des alcaloïdes, ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 29.37, ni antibiotiques :			
- Contenant 50% ou plus de quinine ou de ses sels	30.03.40.10	0,15	0,3
- Autres	30.03.40.90	0,15	0,3
- Autres	30.03.90.00	0,15	0,3
Médicaments (à l'exclusion des produits des n° 30.02, 30.05 OU 30.06) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous formes de doses ou conditionnés pour la vente au détail.	30.04.		
- Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acides pénicilliniques, ou des streptomycines ou dérivés de ces produits	30.04.10.00	0,15	0,3
- Ampicilline en capsules ou en sirop	30.04.10.10	0,15	0,3
- autres	30.04.10.90	0,15	0,3
- contenant d'autres antibiotiques	30.04.20.00	0,15	0,3
Contenant des hormones ou d'autres produits du n° 29.37, mais ne contenant pas d'antibiotiques :			
- contenant de l'insuline	30.04.31.00	0,15	0,3
- contenant des hormones corticosurrénales	30.04.32.00	0,15	0,3
- autres	30.04.39.00	0,15	0,3
Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 29.37, ni d'antibiotiques			
- contenant 50% ou plus de quinine ou de ses sels	30.04.40.10	0,15	0,3
- Autres	30.04.40.90	0,15	0,3
Autres médicaments contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 29.36 (Concentrés minéraux, minéralo-vitaminiques et autres)	30.04.50.00	0,15	0,3
Autres :			
- Sérum glucosés 5 %	30.04.90.10	0,15	0,3
- Sérum glucosés 10 %	30.04.90.20	0,15	0,3
- Sérum physiologiques 0,9 %	30.04.90.30	0,15	0,3
- Sérum mixtes	30.04.90.40.	0,15	0,3
- Sérum lactés de ringer (solution de ringer)	30.04.90.50	0,15	0,3
Autres	30.04.90.90	0,15	0,3
Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnes ou recouverts de substances	30.05		

pharmaceutiques conditionnés pour la vente au détail à des fins vétérinaires			
-Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive	30.05.10.00	0,15	0,3
-autres	30.05.90.00	0,15	0,3
Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer ; laminaire stérile ; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art vétérinaire	30.06.10.00	0,15	0,3
Réactifs de diagnostic (vétérinaires)	30.06.30.00	0,15	0,3
Trousse et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	30.06.50.00	0,15	0,3
Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones ou de spermicides	30.06.60.00	0,15	0,3
Matériels et équipements médico-vétérinaires		1 % Valeur CIF	2 % Valeur FOB
- provitamines, non mélangées	29.36. 10.00	0,15	0,3
- vitamines et leurs dérivés non mélangés :			
- Vitamine A et leurs dérivés	29.36.21.00	0,15	0,3
- Vitamines B1 et ses dérivés	29.36.22.00	0,15	0,3
- Vitamines B2 et ses dérivés	29.36.23.00	0,15	0,3
- Acide D- ou DL- pantothéique (vitamine B3 ou vitamine B5* et ses dérivés	29.36.24.00	0,15	0,3
- Vitamine B6 et ses dérivés	29.36.25.00	0,15	0,3
- Vitamine B12 et ses dérivés	29.36.26.00	0,15	0,3
- Vitamine C et ses dérivés	26.36.27.00	0,15	0,3
- Vitamine E et ses dérivés	26.36.28.00	0,15	0,3
- Autres vitamines et leurs dérivés	26.36.29.00	0,15	0,3
- Autres, y compris les concentrat naturels	26.36.90.00	0,15	0,3
Hormones, naturelles ou reproduites par synthèse, leurs dérivés utilisés principalement comme hormones ; autres stéroïdes utilisés principalement comme hormones :	29.37		
- Hormones du lobe antérieur de l'hypophyse et similaire, et leurs dérivés	29.37.10.00	0,15	0,3
Hormones corticosurrénale et leurs dérivés :			
- cortisone, hydrocortisone, prednisone (déhydrocortisone) et prednisolone (déhydrocortisone	29.37.21.00	0,15	0,3
- Dérivés halogénés des hormones corticosurrénale	29.37.22.00	0,15	0,3
- Autres	29.37.29.00	0,15	0,3
Autres hormones et leurs dérivés :			

autres stéroïdes utilisés principalement comme hormones :				
- Insuline et ses sels	29.37.91.00	0,15		0,3
- Oestrogène et progestogènes	29.37.92.00	0,15		0,3
- Autres	29.37.99.00	0,15		0,3
Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs esthères et autres dérivés	29.39.			
- Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés ; sels de ces produits :				
- Codéine et ses sels	29.39.10.10	0,15		0,3
- Héroïne et ses sels	29.39.10.20	0,15		0,3
- Morphine et ses sels	29.39.10.30	0,15		0,3
- Autres	29.39.10.90	0,15		0,3
Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés ; sels de ces produits :				
- Caféine et ses sels	29.39.30.00	0,15		0,3
- Ephedrine et leurs sels :		0,15		0,3
- Ephedrine et ses sels	29.39.41.00	0,15		0,3
- Pseudo éphédrine et ses sels	29.39.42.00	0,15		0,3
- Autres	29.39.49.90.	0,15		0,3
- Théophylline et aminophylline (-théophylline-éthylénediamine) et leurs dérivés ; sels de ces produits :				
- Phenitiline	29.39.50.10	0,15		0,3
- Autres	29.39.50.90	0,15		0,3
- Alcaloïdes de l'ergot de seigle et leurs dérivés ; sels de ces produits				
- Ergometrine et ses sels	29.39.61.00	0,15		0,3
- Ergotamine et ses sels	29.39.61.00	0,15		0,3
- Acide lysergique et ses sels	29.39.63.00	0,15		0,3
- Autres	29.39.69.00	0,15		0,3
- Nicotine et ses sels	29.39.70.00	0,15		0,3
- Cocaïnes	29.39.90.10	0,15		0,3
- Ecgonine	29.39.90.20	0,15		0,3
- Levometam fentanyl	29.39.90.30	0,15		0,3
- Metam fentanyl (INN)	29.39.90.40	0,15		0,3
- Metam fentanyl racemate	29.39.90.50	0,15		0,3
- Autres	29.39.90.90	0,15		0,3
- Antibiotiques	29.41.			
- Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique ; sels de ces produits	29.41.10.00	0,15		0,3
- Streptomycine et leurs dérivés ; sels de ces produits	29.41.20.00	0,15		0,3
- Tétracyclines et leurs dérivés ; sels de ces produits	29.41.30.00	0,15		0,3
- Chloramphénicol et ses dérivés ; sels de ces produits	29.41.40.00	0,15		0,3
- Erythromycine et ses dérivés ; sels de ces produits	29.41.50.00	0,15		0,3
- Autres	29.41.90.00	0,15		0,3
Ampicilline et ses dérivés, sels de ces produits	30.04.10.10.	0,15		0,3

- Autres				
- Autres composés organiques	29.39.41.90.	0,15		0,3
- Autres composés organiques	29.42			
Glandes et autres organes à usages opothérapeutiques, à l'état desséché, même pulvérisé, extraits à usages opothérapeutiques, glandes et d'autres organes ou de leurs sécrétions ; héparine et ses sels ; autres substances animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni compris ailleurs :	29.42.00.20	0,15		0,3
	30.01			
-Glandes et autres organes, à l'état desséché, même pulvérisé	30.01.10.00	0,15		0,3
-Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions	30.01.20.00	0,15		0,3
-Autres	30.01.90.00	0,15		0,3
Sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic ; antisérum, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologique ; vaccins, toxines, cultures de microorganismes (à des levures et produits similaires) :	30.02			
-Antisérum, d'autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie technologique	30.02.10.00	0,15		0,3
-Vaccins pour la médecine vétérinaire	30.02.30.00	0,15		0,3
Vaccins, Sérum, réactifs (pour médecine et l'art vétérinaires)	30.02.30.00	0,15		0,3
Médicaments (l'exclusion des produits du n° 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail.	30.03			
- Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits	30.03.10.00	0,15		0,3
- Contenant d'autres antibiotiques	30.03.20.00	0,15		0,3
- Contenant des hormones ou d'autres produits du n° 29.37, mais ne contenant pas d'antibiotiques :				
- Contenant de l'insuline	30.03.31.00	0,15		0,3
- Autres	30.03.39.00	0,15		0,3
- Contenant des alcaloïdes, ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 29.37, ni antibiotiques :				

Contenant 50% ou plus de quinine ou de ses sels	30.03.40.10	0,15	0,3
- Autres	30.03.40.90	0,15	0,3
- Autres	30.03.90.00	0,15	0,3
Médicaments (à l'exclusion des produits des n° 30.02, 30.05 OU 30.06) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous formes de doses ou conditionnés pour la vente au détail.	30.04.		
- Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acides pénicilliniques, ou des streptomycines ou dérivés de ces produits	30.04.10.00	0,15	0,3
- Ampicilline en capsules ou en sirop	30.04.10.10	0,15	0,3
- autres	30.04.10.90	0,15	0,3
- contenant d'autres antibiotiques	30.04.20.00	0,15	0,3
Contenant des hormones ou d'autres produits du n° 29.37, mais ne contenant pas d'antibiotiques :			
- contenant de l'insuline	30.04.31.00	0,15	0,3
- contenant des hormones corticosurrénales	30.04.32.00	0,15	0,3
- autres	30.04.39.00	0,15	0,3
Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 29.37, ni d'antibiotiques			
- contenant 50% ou plus de quinine ou de ses sels	30.04.40.10	0,15	0,3
- Autres	30.04.40.90	0,15	0,3
Autres médicaments contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 29.36 (Concentrés minéraux, minéralo -vitaminiques et autres)	30.04.50.00	0,15	0,3
Autres :		0,15	0,3
- Sérum glucosés 5 %	30.04.90.10	0,15	0,3
- Sérum glucosés 10 %	30.04.90.20	0,15	0,3
- Sérum physiologiques 0,9 %	30.04.90.30	0,15	0,3
- Sérum mixtes	30.04.90.40.	0,15	0,3
- Sérum lactés de ringer (solution de ringer)	30.04.90.50	0,15	0,3
Autres	30.04.90.90	0,15	0,3
Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques conditionnés pour la vente au détail à des fins vétérinaires	30.05		
- Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive	30.05.10.00	0,15	0,3
- autres	30.05.90.00	0,15	0,3

Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer ; laminaire stérile ; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art vétérinaire	30.06.10.00	0,15	0,3
Réactifs de diagnostic (vétérinaires)	30.06.30.00	0,15	0,3
Trousse et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	30.06.50.00	0,15	0,3
Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones ou de spermicides	30.06.60.00	0,15	0,3
Matériels et équipements médico-vétérinaires		1 % Valeur CIF	2 % Valeur FOB

1.5. Intrants d'élevage

Désignation	Position tarifaire	Taux / % Valeur CIF ou FOB / document	
		A l'importation % Valeur CIF	A l'exportation % Valeur FOB
1.5.1 Appareils, machines, équipements		1 %	2 %
Batteries pour l'élevage	73.26.20.20	1 %	2 %
Autres ouvrage en fer (pour l'élevage)	73.26.90.00	1 %	2 %
- Matières et équipements de stabulation pour fermes laitières, porcines et avicoles (volaille)	73.026.90.20	1 %	2 %
- Autres	73.26.90.90	1 %	2 %
Autres ouvrages en fer	73.26.20.20	1 %	2 %
Appareils mécaniques (même) à projeter, disperser ou pulvériser les matières liquides ou en poudre (= poudreuse, pulvérisateurs, atomiseurs	84.24	1 %	2 %
Pulvérisateurs, poudreuses, atomiseurs,	84.24.81.00	1 %	2 %
Machines, appareils et engins pour, les presses à pailles ou à fourrage ; tondeuses à gazon et faucheuses ; machines pour nettoyage ou le triage des œufs	84.33	1 %	2 %
Machine pour le nettoyage et le triage des œufs	84.33.60.00	1 %	2 %
Machines à traire et appareils de laiterie	84.36	1 %	2 %
- Machine à traire	84.34.10.00	1 %	2 %
- Machines et appareils de laiterie	84.34.20.00	1 %	2 %

Œufs destinés à l'incubation, d'oiseaux, de l'espèce Gallus domestiques	04.07.11.00	0,008
Œufs destinés à l'incubation, d'autres (espèces) oiseaux,	04.07.19.00	0,008
Autres animaux vivants	01.06	
Primates (chimpanzés, singes)	01.06.11.00	10
Baleines, dauphins et marsouins ; lamantins et dugons ; otaries et phoques ; lion de mer et morses	01.06.12.00	10
Chameaux et autres camélidés	01.06.13.00	10
Lapins, lièvres et cobayes	01.06.14.00	0,01
Autres animaux vivants (y compris chiens, chats, aula caudés, mangouste ...)	01.06.19.00	10
, Reptiles (y compris les serpents, crocodiles, varans, les tortues et autres	01.06.20.00	10
lion, léopard, guépard, hippopotame, rhinocéros.....	01.06.19.00	10
Oiseaux :		
Oiseaux de proie	01.06.31.00	2
Psittaciformes (perroquets)	01.06.32.00	2
Autruches, Emeus	01.06.33.00	10
Autres oiseaux	01.06.39.00	10
Insectes		
Abeilles (unité pièce reine)	01.06.41.00	1
Autres (hammetons, grillots...)	01.06.90.00	0,004

3. Taxe sur l'Inspection sanitaire (vétérinaire) aux postes frontaliers de : animaux, produits d'origine animale ou halieutique (alimentaires et non alimentaires), produits vétérinaires et intrants d'élevage et de pêche.

3.1 Animaux vivants

Désignation	Position tarifaire	Taux / Tête/document	
		A l'importation	A l'exportation
Équidés (Chevaux, Mulets, Ânes, bardots)	01.01		
Chevaux reproducteurs de race pure	01.01.21.00	55	100
Autres chevaux	01.01.29.00	55	100
Ânes reproducteurs de race pure	01.01.31.00	20	40
Autres ânes	01.01.39.00	20	40
Animaux de l'espèce bovine	01.02		
Bovins (vaches, taureaux, taurillons, génisses) reproducteurs de race pure	01.02.21.00	10	20
Autres bovins	01.02.29.00	10	20
Buffles reproducteurs de race pure	01.02.31.00	10	20
Autres buffles	01.02.39.00	10	20
Autres reproducteurs de race pure	01.02.91.00	10	20
Autres	01.02.99.00	10	20
Animaux de l'espèce porcine	01.03		
Porcins reproducteurs de race pure	01.03.10.00	3	6
Autres porcins d'un poids inférieur à 50kg	01.03.91.00	3	6
Autres porcins d'un poids égal ou supérieur à 50kg	01.03.92.00	3	6
Animaux des espèces ovine et caprine	01.04		
De l'espèce ovine	01.04.10.00	3	6

Invertébrés aquatiques :				
Farine, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poissons	23.01.20.10	0,004	0,008	
Autres	23.01.20.90	0,004	0,008	
Tourteaux et autres résidus solides, mêmes broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de l'huile de soja	23.04.00.00	0,004	0,008	
Tourteaux et autres résidus solides, mêmes broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachides	23.05.00.00	0,004	0,008	
Tourteaux et autres résidus solides, mêmes broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou l'huile végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05 d'arachides	23.06			
-de graines de coton	23.06.10.00	0,004	0,008	
-de graines de lin	23.06.20.00	0,004	0,008	
-de graine de tournesol	23.06.30.00.	0,004	0,008	
-de graine graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique	23.06.41.00	0,004	0,008	
-Autres	23.06.49.00	0,004	0,008	
-De noix de coco ou de coprah	23.06.50.00	0,004	0,008	
-De noix ou d'amandes de palmistes	23.06.60.00	0,004	0,008	
-Autres	23.06.90.00	0,004	0,008	
Lies de vin ; tartre brut	23.07.00.00	0,004	0,008	
Matières végétales et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous formes de pellets, de types utilisés pour l'alimentation des animaux non dénommés ni compris ailleurs.	23.08.00.00	0,004	0,008	
Préparations des types utilisées pour l'alimentation des animaux	23.09			
-Aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail	23.09.10.00	0,004	0,008	
-Additifs alimentaires	23.09.90.10	0,004	0,008	

- Autres	23.09.90.90	0,004	0,008
-Autres (aliments pour poissons par exemples))	23.09.90.90	0,004	0,008
Poissons et œufs d'élevage			
Poissons géniteurs / pièce	03.01.99.00	0,01	0,02
Alevins (par kg)	03.01.99.00	0,6	1,2
Œufs fécondés (pour incubation)/ pièce	04.07.00.10	0,004	0,006
Spermes, ovules fécondés	05.11.10.00	0,001 USD/CIF	0,002 USD /FOB

1.6 Intrants de Pêche

Désignation	Position tarifaire	Taux USD /Kg / document	
		A l'importation	A l'exportation
Lièges agglomérés (avec ou sans liant) et ouvrages en liège agglomérés (flotteurs)	45.04	0,004	0,008
-Cubes, briques, plaques, feuilles et bandes ; carreaux de toutes formes ; cylindriques, plein, y compris les disques	45.04.10.00	0,004	0,008
Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre) non conditionnés pour la vente au détail	55.09	0,004	0,008
-contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides : simple	55.09.11.00	0,004	0,008
-contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides : retors ou câblé	55.09.12.00	0,004	0,008
-contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues de polyester : simple	55.09.21.00	0,004	0,008
-contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues de polyester : retors ou câblé	55.09.22.00	0,004	0,008
-Contenant au moins 85% de fibres discontinues acryliques ou modacryliques : simple	55.09.31.00	0,004	0,008
Contenant au moins 85% de fibres discontinues acryliques ou modacryliques : retors ou câblé	55.09.32.00	0,004	0,008
-Autres fils contenant au moins 85% en poids de fibres synthétiques discontinues : simple	55.09.41.00	0,004	0,008
Autres fils contenant au moins 85% en	55.09.42.00	0,004	0,008

poids de fibres synthétiques discontinues : retors ou câbles			
Autre fils de fibres discontinues de polyester mêlées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues	55.09..51.00	0,001	0,008
Fibres de fibres synthétiques ou artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), conditionnées pour la vente au détail	55.11		
-de fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85% en poids de ces fibres	55.11.10.00	0,004	0,008
-de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85% en poids de ces fibres	55.11.20.00	0,004	0,008
-de fibres artificielles discontinues	55.11.30.00	0,004	0,008
Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages ; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles.	56.08		
-Confectionnés pour la pêche	56.08.11.00	0,004	0,008
-Autres (Filets à mailles nouées en plastique)	56.08.19.00	0,004	0,008
-Autres	56.08.90.00	0,004	0,008
Cannes à pêche, hameçons, et autres articles pour la pêche à la ligne ; épuisettes pour tous usages ; leurres (autres que ceux un n° s 92.08 ou 97.05) et articles de chasse similaires	95.07.	0,004	0,008
-cannes à pêche	95.07.10.00	0,004	0,008
-Hameçons, même montés sur avançons	95.07.20.00	0,004	0,008
-Moulinets pour la pêche	95.07.30.00	0,004	0,008
-Autres (ligne à main, ligne de traîne, palangre pélagique, palangre de fond, senne sans poche, carrelet ou liftent, senne tournante, chalut, et autres engins de pêches, récipients isothermiques pour la pêche)	95.07.90.00	0,004	0,008
Bateaux de pêche, navires, usines et autres bateaux pour le traitement ou la mise en conserve de produits de la pêche	89.02		

Viande des animaux de l'espèce bovine, congelée	02.02.		
- En carcasse ou demi-carcasse	02.02.10.00	0,004	0,008
- Autres morceaux non désossés	02.02.20.00	0,004	0,008
- Désossés	02.02.30.00	0,004	0,008
Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées	02.03.		
fraîches ou réfrigérées	02.03.11.00	0,004	0,008
- en carcasses ou demi-carcasses	02.03.12.00	0,004	0,008
- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossées	02.03.19.00	0,004	0,008
- Autres	02.03.21.00	0,004	0,008
Congelées :	02.03.22.00	0,004	0,008
- en carcasses ou demi-carcasses	02.03.29.00	0,004	0,008
- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés			
- Autres			
Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	02.04		
- Carcasses ou demi-carcasses d'agneau, fraîches ou réfrigérées	02.04.10.00	0,004	0,008
- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées			
- En carcasses ou demi-carcasses	02.04.21.00	0,004	0,008
- En autres morceaux non désossées	02.04.22.00	0,004	0,008
- Désossées	02.04.23.00	0,004	0,008
- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, congelées	02.04.30.00	0,004	0,008
- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine congelées			
- En carcasses ou demi-carcasses	02.04.41.00	0,004	0,008
- En autres morceaux non désossées	02.04.42.00	0,004	0,008
- Désossées	02.04.43.00	0,004	0,008
- Viandes des animaux de l'espèce caprine	02.04.50.00	0,004	0,008
Viandes des animaux des espèces, chevaline, asine ou mulassière fraîches, réfrigérées ou congelées	02.05.00.00	0,004	0,008
Abats comestibles des animaux des espèces bovines, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais réfrigérés ou congelés	02.06		
- De l'espèce bovine, frais ou réfrigéré	02.06.10.00	0,004	0,008
- De l'espèce bovine, congelés :			
- Langues	02.06.21.00	0,004	0,008
- Foies	02.06.22.00	0,004	0,008
- Autres	02.06.29.00	0,004	0,008
- De l'espèce porcine, frais ou réfrigérés	02.06.30.00	0,004	0,008
- De l'espèce porcine, congelés :			
- Foies	02.06.41.00	0,004	0,008
- Autres			
- Peaux dégraissées pour charcuterie	02.06.49.10	0,004	0,008
- autres,	02.06.49.90	0,004	0,008
- Autres frais ou réfrigérés	02.06.80.00	0,004	0,008
- Autres, congelés	02.06.90.00	0,004	0,008
Viande et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés des volailles du n° 01.05	02.07		
- De coqs et poules :			
- non découpées en morceaux frais ou réfrigérés :			

De l'espèce caprine	01 04 20 00	3	5
Volailles/ oiseaux adultes (coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes, pintades et autres)	01.05		
Poussins d'un jour de coqs et poules	01 05 11 10	0,004	0,006
Autres poussins	01 05 90	0,004	0,006
Dindes et dindons (dindonneaux d'1 jour)	01 05 12 00	0,004	0,006
Canards (cannetons d'un jour)	01 05 13 00	0,004	0,006
Oies (oie tons d'un jour)	01 05 14 00	0,004	0,006
Pintades (pintadeaux d'un jour)	01 05 15 00	0,004	0,006
Coqs et poules d'un poids n'excédant pas 2000 gr	01 05 94 00	0,01	0,02
Coqs et poules d'un poids excédant 2000 gr	01 05 93 00	0,01	0,02
Autres coq et poule	01 05 94 00	0,01	0,02
Autres : canards, oies, dindons, dindes, pintades et d'autres)	01 05 99,00	0,01	0,02
Œufs destinés à l'incubation, d'oiseaux, de l'espèce Gallus domestiques	04 07 11,00	0,004/pièce	0,006/pièce
Œufs destinés à l'incubation, d'autres (espèces) oiseaux	04 07 19 00	0,004/pièce	0,006/pièce
Autres animaux vivants	01.06		
Primates (chimpanzés, singes)	01.06.11 00	35	70
Baleines, dauphins et marsouins, lamantins et dugongs : otaries et phoques , lion de mer et morses	01.06 12 00		
Chameaux et autres camélidés	01.06 13 00	35	70
Lapins, lièvres et cobayes	01.06 14 00	0,01	0,02
Autres animaux vivants (y compris chiens, chats, aula caudés, mangouste, ...)	01.06 19 00	35	70
Reptiles (y compris les serpents, crocodiles, varans, les tortues et autres	01.06.20 00	55	100
lion, léopard, guépard, hippopotame, rhinocéros	01.06 19 00	55	150
Oiseaux :			
Oiseaux de proie	01.06.31 00	0,03	0,06
Psittaciformes (perroquets)	01.06.32 00	10	20
Autruches, Emeus	01.06.33 00	50	100
Autres oiseaux	01.06.39 00	40	80
Insectes			
Abelées (unité pièce reine)	01.06.41 00	1	2
Autres (hannetons, grillots)	01.06.90 00	0,01/Kg	0,02/Kg

3.2. Produits d'origine animale (alimentaires et non alimentaires)

Désignation	Position tarifaire	Taux /Kg / document	
		A l'importation	A l'exportation
3.2.1 Produits d'origine animale alimentaires	Position tarifaire		
Viandes des animaux de l'espèce bovine fraîche ou réfrigérées	02.01		
- en carcasses ou demi- carcasses fraîches ou réfrigérées	02.01.10.00	0,004	0,008
- Autres morceaux non déossés	02.01.20.00	0,004	0,008
- désosseés	02.01.30.00	0,004	0,008

-Parties des appareilles, machines et équipement d'élevage (pièces)	84.33.90.00	1 %	2 %
Autres machines et appareils pour l'aviculture, apiculture y compris les couveuses et les éleveuses pour l'aviculture	84.36		
-Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux	84.36.10.00	1 %	2 %
-Machines et appareils pour l'aviculture, y compris les couveuses et éleveuses :			
-Couveuses et éleveuses	84.36.21.00	1 %	2 %
-Autres	84.36.29.00	1 %	2 %
-Autres machines et appareils	84.36.80.00	1 %	2 %
-Parties de machines ou appareils d'avicultures	84.36.91.00	1 %	2 %
-Autres	84.36.99.00	1 %	2 %
Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre pour la préparation industriel d'aliment autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisse animales	84.38		
Machines et appareils pour le travail de viandes	84.38.50.00	1 %	2 %
-Autres machines et appareils	84.38.90.90	1 %	2 %
Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail de cuirs ou peaux	84.53.10.00	1 %	2 %
Parties de Machines (pièces)	84.53.90.00	2 %	3 %
1.5.2 Consommables		Taux USD /Kg / document	
Résidus et déchets des industries alimentaires : aliments préparés pour animaux :		A l'importation	A l'exportation
Farines, poudres et agglomérés sous formes de pellets, de viandes, d'abats, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, improches à l'alimentation humaine ; cretons	23.01	0,004	0,008
Farines, poudres et agglomérés sous formes de pellets, de viandes, d'abats ; cretons	23.01.10.00	0,004	0,008
Farine, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poissons ou de crustacé, de mollusques ou d'autres			

-Pour la navigation maritime	89.02.10.00	1 % de la valeur du bateau	2 % de la valeur du bateau
-Pour navigation interieure	89.02.20.00	1 % de la valeur du bateau	2 % de la valeur du bateau

2. Taxe sur la mise en quarantaine aux postes frontaliers des animaux

Désignation	Position tarifaire	Taux/Jour/tête
Equidés (Chevaux, Mulets, Anes, bardots)	01.01	4
Chevaux reproducteurs de race pure	01.01.21.00	4
Autres chevaux	01.01.29.00	4
Anes reproducteurs de race pure	01.01.31.00	4
Autres ânes	01.01.39.00	4
Animaux de l'espèce bovine	01.02	
Bovins (vaches, taureaux, taurillons, génisses) reproducteurs de race pure.	01.02 .21.00	4
Autres bovins	01.02.29.00	
Buffles reproducteurs de race pure	01.02.31.00	4
Autres buffles	01.02.39.00	4
Autres reproducteurs de race pure	01.02.91.00	4
Autres	01.02.99.00	4
Animaux de l'espèce porcine	01.03	
Porcins reproducteurs de race pure	01.03.10.00	3
Autres porcins d'un poids inférieur à 50kg	01.03.91.00	3
Autres porcins d'un poids égal ou supérieur à 50kg	01.03.92.00	3
Animaux des espèces ovine et caprine	01.04	
De l'espèce ovine	01.04.10.00	2
De l'espèce caprine	01.04.20.00	2
Volailles/ oiseaux adultes (coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes, pintades et autres)	01.05	0,01
Poussins d'un jour de coqs et poules	01.05.11.10	0,004
Autres poussins	01.05.90.	0,004
Dindes et dindons (dindonneaux d'1 jr)	01.05.12.00	0,004
Canards (cannetons d'un jour)	01.05.13.00	0,004
Oies (oie tons d'un jour)	01.05.14.00	0,004
Pintades (pintadeaux d'un jour)	01.05.15.00	0,004
Coqs et poules d'un poids n'excédant pas 2000 gr	01.05.94.00	0,01
Coqs et poules d'un poids excédant 2000 gr	01.05.93.00	0,01
Autres : coq et poule	01.05.94.00	0,01
Autres : canards, oies, dindons, dindes, pintades et d'autres)	01.05.99.00	0,01

- De coqs et poules à rôtir	02.07.11.10	0,004	0,008
- De coq et poules, à bouillir	02.07.11.20	0,004	0,008
- non découpées en morceaux congelées			
- coqs et poules à rôtir	02.07.12.10	0,004	0,008
- coqs et poules à bouillir	02.07.12.20	0,004	0,008
Morceaux et abats frais ou réfrigérés	02.07.13.00	0,004	0,008
- Morceaux et abats congelés :			
- foies	02.07.14.10	0,004	0,008
- autres	02.07.14.90	0,004	0,008
- Dindes et dindons			
- non découpés en morceaux frais ou réfrigérés	02.07.24.00	0,004	0,008
- non découpés en morceaux congelés	02.07.25.00	0,004	0,008
- Morceaux et abats frais ou réfrigérés	02.07.26.00	0,004	0,008
- Morceaux et abats congelés :			
- foies	02.07.27.10	0,004	0,008
- autres	02.07.27.90	0,004	0,008
- non découpées en morceaux, frais ou réfrigérées	02.07.41.00	0,004	0,008
- non découpées en morceaux, congelées	02.07.42.00	0,004	0,008
- Foies gras, frais ou réfrigérés,	02.07.43.00	0,004	0,008
- autres, frais ou réfrigérés	02.07.44.00	0,004	0,008
- autres, congelés	02.07.45.00	0,004	0,008
- D'oties			
- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	02.07.51.00	0,004	0,008
- Non découpés en morceaux, congelés	02.07.52.00	0,004	0,008
- foies gras, frais ou réfrigérés	02.07.53.00	0,004	0,008
- Autres, frais et réfrigérés	02.07.54.00	0,004	0,008
- Autres, congelés	02.07.55.00	0,004	0,008
- de pintades			
- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	02.07.61.00	0,004	0,008
- Non découpés en morceaux, congelés	02.07.62.00	0,004	0,008
- foies gras, frais ou réfrigérés	02.07.63.00	0,004	0,008
- Autres, frais ou réfrigérés	02.07.64.00	0,004	0,008
- Autres, congelés	02.07.65.00	0,004	0,008
Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés	02.08		
- De lapins ou de lièvres ou de cobaye	02.08.10.00	0,004	0,008
- De primates, frais, réfrigérés ou congelés	02.08.30.00	0,004	0,008
- De baleines, dauphins et marsouins, (mammifères de l'ordre des cétacés) lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des Siréniens) ; d'otaries et phoques, de lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes)	02.08.40.00	0,004	0,008
- De reptiles (y compris des serpents et les tortues de mer)	02.08.50.00	0,004	0,008
- de chameaux et d'autres camélidés (camélidés)	02.08.60.00	0,004	0,008
- Autres animaux (non dénommés ci-dessus)	02.08.90.00	0,004	0,008
Lard sans parties maigre, graisse de porc et graisses de volaille non fondues ni autrement extraites, frais, réfrigérés ou congelés, salés ou saumuré, séchés ou fumés	02.09		
De porc	02.09.10.00	0,004	0,008
Autres	02.09.90.00	0,001	0,008
Viandes et abats comestibles, salés ou en fumés	02.10		

saumure séches ou fumes : farines et poudres, comestibles de viandes ou d'abats			
Viande de l'espèce porcine			
Jambons, épaules et leurs morceaux non désossés	02.10.11.00	0,004	0,008
d- Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux	02.10.12.00	0,004	0,008
- autres	02.10.19.00	0,004	0,008
- Viande de l'espèce bovine	02.10.20.00	0,004	0,008
- Autres y compris les farines et poudres comestibles, de viandes ou d'abats			
- De primates	02.10.91.00	0,004	0,008
- De baleines, dauphins et marsouins, (mammifères de l'ordre des cétacés) lamantins et dugongs ; d'otaries et phoques, de lions de mer et morses	02.10.92.00	0,004	0,008
- De reptiles (y compris des serpents et les tortues de mer)	02.10.93.00	0,004	0,008
- autres			
- Foies de volailles, salées ou en saumure	02.10.99.10	0,004	0,008
- Extraits et jus de viande	16.03.00.00	0,004	0,008
- Autres	02.10.99.90	0,004	0,008
Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	04.01		
- D'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1%	04.01.10.00	0,004	0,008
- D'une teneur en poids de matières grasses excédant 1% mais n'excédant pas 6%	04.01.20.00	0,004	0,008
- D'une teneur en poids de matières grasses excédant 6% mais n'excédant pas 10%	04.01.40.00	0,004	0,008
- D'une teneur en poids de matières grasses excédant 10%	04.01.50.00	0,004	0,008
Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants,	04.02.		
- En poudres, en granulés ou d'autres formes solides d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5%	04.02.10.00		
- En poudres, en granulés ou d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5%,			
- sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	04.02.21.00	0,004	0,008
- Autres	04.02.29.00	0,004	0,008
- Autres lait et crème de lait, (sans addition de sucre ou d'autres édulcorants d'une teneur en matières grasses excédant 1,5%,)	04.02.91.00	0,004	0,008
Autres	04.02.99.00	0,004	0,008
Babeurre, lait et crème caillés, yogourt, képhir et d'autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao	04.03		
- Yoghourt	04.03.10.00	0,004	0,008
- Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnées de sucre et d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionné de fruit ou de cacao	04.03.90.00	0,004	0,008

Lactoserum, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants ; produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, non dénommés ni compris ailleurs	04.04		
- Lactosérum, modifié ou non, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants	04.04.10.00	0,004	0,008
- Autres (produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, non dénommé, ni compris ailleurs)	04.04.90.00	0,004	0,008
Beurre et autres matières grasses provenant du lait ; pâtes à tartiner laitières	04.05		
- Beurre	04.05.10.00	0,004	0,008
- Pâtes à tartiner laitières	04.05.20.00	0,004	0,008
- Autres matières grasses provenant du lait	04.05.90.00	0,004	0,008
Fromages et caillebottes	04.06		
- Fromages frais (non affinés) y compris le fromage de lactosérum, et caillebotte	04.06.10.00	0,004	0,008
- Fromages râpés ou en poudre de tous types	04.06.20.00	0,004	0,008
- Fromages fondu, autres que râpés ou en poudre	04.06.30.00	0,004	0,008
- Fromages à pâtes persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du <i>Penicillium roqueforti</i>	04.06.40.00	0,004	0,008
- Autres fromages	04.06.90.00	0,004	0,008
Oeufs d'oiseaux en coquilles, frais, conservés ou cuits	04.07		
- Oeufs fertilisés destinés à incubation :			
- De volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>	04.07.11.00	0,004	0,008
- Autres (d'autres espèces que <i>Gallus domesticus</i>)	04.07.19.00	0,004	0,008
Autres œufs frais ou cuits :			
- De volaille de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>	04.07.21.00	0,004	0,008
- Autres (d'autres espèces que <i>Gallus domesticus</i>)	04.07.29.00	0,004	0,008
- Autres	04.07.90.00	0,004	0,008
Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'œufs, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	04.08		
- Jaune d'œufs, séchés	04.08.11.00	0,004	0,008
- Autres jaunes d'œufs	04.08.19.00	0,004	0,008
- Autres œufs d'oiseaux	04.08.91.00	0,004	0,008
- Autres œufs d'oiseaux,	04.08.99.00	0,004	0,008
Miel	04.09.00.00	0,004	0,008
Produits d'origine animale non dénommés ni compris ailleurs	04.10.00.00		
Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entier ou morceaux, autres que ceux de poissons, à l'état frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés	05.04		
- Boyaux naturels et liants pour charcuterie autres	05.04.00.10 05.04.00.90	0,001 0,001	0,008 0,008

Graisses de porc et graisses de volailles, autres que celles du n° 02.09 ou du n° 15.03	15.01		
- Saindoux	15.01.10.00	0,004	0,008
- Autres graisses de porc	15.01.20.00	0,004	0,008
- Autres	15.01.90.00	0,004	0,008
Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, autres que celles du n° 15.03	15.02		
- Suif	15.02.10.00	0,004	0,008
- Autres	15.02.90.00	0,004	0,008
- Stéarine solaire, huile de saindoux, oléo-stéarine, oléo-margarine, et huiles de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées	15.03.00.00	0,004	0,008
Graisses et huiles et leurs fractions, de poissons ou de mammifères marins, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	15.04.		
- Huiles de foies de poissons et leurs fractions	15.04.10.00	0,004	0,008
- Graisses et huiles de poissons et leurs fractions, autres que les huiles de foies	15.04.20.00	0,004	0,008
- Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions	15.04.30.00	0,004	0,008
- Graisses de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline	15.05.00.00	0,004	0,008
- Autres graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	15.06.00.00	0,004	0,008
- Graisses et huiles animales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, inter estérifiées, ré estérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées.	15.16.10.00	0,004	0,008
Margarine, mélange ou préparations alimentaires de graisses ou d'huile animale ou de fraction de différentes graisses ou huiles du chapitre 15 autre que les graisses et huiles alimentaires et leurs fraction du n° 15.16	15.17.		
- Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide	15.17.10.00	0,004	0,008
- Autres	15.17.90.00	0,004	0,008
Dégras ; résidus provenant du traitement des cires animales	15.22		
- De gras	15.22.00.10	0,004	0,008
- Autres	15.22.00.90	0,004	0,008
Préparation de viandes	16.01		
- Saucisses, saucissons et produits similaires, de viandes, d'abats ou de sang ; préparations alimentaires à base de ces produits	16.01.00.00	0,004	0,008
Autres préparations et conserves de viandes, d'abats ou du sang :	16.02		
- Préparations homogénéisées	16.02.10.00	0,004	0,008
- De foies de tous animaux	16.02.20.00	0,004	0,008
- De volaille du n° 01.05 :			
- De dindes	16.02.31.00	0,004	0,008
- De coqs et poules	16.02.32.00	0,004	0,008
- Autres	16.02.39.00	0,004	0,008
- De l'espèce porcine :			

Autres cuirs et peaux de bovins et peaux d'équides, parcheminés ou préparés après tannage			
Pleine fleur et pleine fleur refendue	41.04.31.00	0,004	0,008
Autres	41.04.39.00	0,004	0,008
peaux épilées d'ovins, préparées, autres que celles de 41.08 ou 41.09	41.05		
Tannées ou retannées mais sans autres préparations ultérieures, même refendues :			
-A prétannage végétal	41.05.11.00	0,004	0,008
-Autrement prétannées	41.05.12.00	0,004	0,008
-Autres	41.05.19.00	0,004	0,008
-Parcheminées ou préparée après tannage	41.05.20.00	0,004	0,008
Peaux épilées de caprins, préparées autres que celles du n° 41.08 ou 41.09	41.06		
-Tannées ou retannées mais sans autre préparation ultérieure même refendues :			
-A prétannage végétal	41.06.11.00	0,004	0,008
-Autrement prétannées	41.06.12.00	0,004	0,008
-Autres	41.06.19.00	0,004	0,008
-Parcheminées ou préparée après tannage	41.06.20.00	0,004	0,008
Peaux épilées d'autres animaux dépourvues des poils, préparées, autres que celles des n°s 41.08 ou 41.09	41.07		
-De porcins	41.07.10.00	0,004	0,008
-De reptiles :			
-A prétannage végétal	41.07.21.00	0,004	0,008
-Autres	41.07.29.00	0,004	0,008
-D'autres animaux	41.07.90.00	0,004	0,008
Cuir et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné)	41.08.00.00	0,004	0,008
Cuir et peaux vernis ou plaqués, cuirs et peaux métallisés	41.09.00.00	0,004	0,008
Rognures et autres déchets cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitués, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir ; sciure, poudre et farine de cuir	41.10.00.00	0,004	0,008
Cuir reconstitués, à base de cuir ou de fibre de cuir en plaques, feuilles ou bandes, même enroulés	41.11.00.00	0,004	0,008
Soie de porc ou de sanglier ; poils de blaireau et autres poils pour la brosserie ; déchet de ce soie ou poils	05.02		
- Soie de porc ou de sanglier et déchets de ces soies	05.02.10.00	0,004	0,008
- Autres soies, de sangliers ; poils de blaireau et autres poils pour la brosserie ; déchets de ces soies ou poils	05.02.90.00	0,004	0,008
Crins et déchets de crins, même en nappe avec ou sans support	05.03.	0,004	0,008
Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes et leur duvet, plumes et parties des plumes, duvet, brute ou simplement nettoyées, désinfectées ou traitées en vue de leur conservation ; poudre et déchet des plumes ou des partis des plumes	05.05		
Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage ; duvet	05.05.10.00	0,004	0,008
Autres, peaux et autres parties d'oiseaux	05.05.90.00	0,004	0,008

- Jambons et leurs morceaux	16.02.41.00	0,004	0,008
- Épaules et leurs morceaux	16.02.42.00	0,004	0,008
- Autres y compris les mélanges	16.02.49.00	0,004	0,008
- De l'espèce bovine :	16.02.50.00	0,004	0,008
- Autres, y compris les préparations de sangs de tous animaux	16.02.90.00	0,004	0,008
- Extraits de jus de viandes	16.03.00.00	0,004	0,008
- Chenilles, termites, ...	01.06.90.00	0,004	0,008

3.2.2 Produits d'origine animale non alimentaires

Peaux brutes de bovins ou d'équides (fraîches ou salées, séchées, chaulées, picklées ou ni autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées, même épilées ou refendues)	41.01		
- peaux entières de bovins, d'un poids unitaire n'excédant pas 8kg lorsqu'elles sont sèches, 10kg lorsqu'elles sont salées et séchées et 14 kg lorsqu'elles sont fraîches, salées vertes ou autrement conservées	41.01.10.00	0,004	0,008
- Autres peaux de bovins, fraîches ou salées vertes :			
- entières	41.01.21.00	0,004	0,008
- Croupions et demi croupions	41.01.22.00	0,004	0,008
- Autres	41.01.29.00	0,004	0,008
- Autres peaux de bovins autrement conservées	41.01.30.00	0,004	0,008
- Peaux d'équidés fraîches ou salées	41.01.40.00	0,004	0,008
Peaux brutes d'ovins (fraîches ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées, ou refendues	41.02		
- Lainées	41.02.10.00	0,004	0,008
- épilées ou sans laine			
- picklées	41.02.21.00	0,004	0,008
- Autres	41.02.29.00	0,004	0,008
Autres cuirs et peaux bruts (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues	41.03.		
- De caprins	41.03.10.00	0,004	0,008
- De reptiles	41.03.20.00	0,004	0,008
- Autres	41.03.90.00	0,004	0,008
Cuir et peaux épilés de bovins et peaux épilées d'équidés, préparées, autre que ceux de n° 41.08 et ou 41.09	41.04.		
- cuirs et peaux entiers de bovins, d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m ²)	41.04.10.00	0,004	0,008
Autres cuirs et peaux de bovins et peaux d'équidés, tannés ou retannés mais sans autres préparations ultérieures, même refendues :			
- cuirs et peaux de bovins à pré-tannage végétal	41.04.21.00	0,004	0,008
- cuirs et peaux de bovins autrement pré-tannées	41.04.22.00	0,004	0,008
Autres	41.04.29.00	0,004	0,008

revêtues de leurs plumes ou de leur duvet...
 Os et cornillons, brutes dégraissées,
 simplement préparés, acidulées ou de
 gélatinées ; poudres et déchet de ces
 matières

05.06

- Osseines et os acidulés
 - Autres

05.06.10.00

05.06.90.00

0,004

0,004

0,008

0,008

Ivoire, écaille de tortue, fanon de baleine
 ou d'autres mammifères marins, corne,
 bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts
 ou simplement préparés, mais non découpés
 en forme ; poudres et déchets de ces
 matières

05.07

- Ivoire, poudres et déchets d'ivoire
 - Autres

05.07.10.00

05.07.20.00

0,004

0,004

0,008

0,008

Ambre gris, castoréum, civette et musc ;
 cantharides ; bile, même séchée ; glandes et
 autres substances d'origine animale utilisées
 pour la préparation des produits
 pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées,
 congelées, ou autrement conservés de façon
 provisoire

05.10.00.00

0,004

0,008

Produits d'origine animale, non dénommés ni
 compris ailleurs ; animaux morts des
 chapitres 1 ou 3 impropre à l'alimentation
 humaine

05.11.

0,004

0,008

Autres

05.11.99

0,004

0,008

0,008

3.3. Produits d'origine halieutique

Désignation	Position tarifaire	Taux / Tête	
		A l'importation	A l'exportation
3.3.1 Poissons vivants	03.01	0,016	0,05
- Poissons d'ornement	03.01.		
- d'eau douce	03.01.11.00	0,016	0,05
- Autres	03.01.19.00	0,016	0,05
Autres poissons vivants :			
- Truites (<i>salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhyncus chrysogaster</i> , <i>Oncorhyncus clarkii</i>)	03.01.91.00	0,016	0,05
- Anguilles (<i>Anguila spp.</i>)	03.01.92.00	0,016	0,05
- Carpes (<i>Cyprinus carpio</i> , <i>Carassius carassius</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys spp.</i> , <i>Cirrhinus spp.</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i>)	03.01.93.00	0,016	0,05
- Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (<i>Thunnus thynnus</i> , <i>Thunnus orientalis</i>)	03.01.94.00	0,016	0,05
- Thons rouges de sud (<i>thunnus maccoyii</i>)	03.01.95.00	0,016	0,05
Autres poissons vivants	03.01.99.00	0,016	0,05
3.3.2 Produits d'origine halieutique alimentaires			
Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poisson du n° 03.04	03.02		
Salmonidés, à l'exception des foies, œufs et laitances Truites (<i>salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhyncus chrysogaster</i> , <i>Oncorhyncus clarkii</i>)	03.02.11.00	0,004	0,008

foies, œufs et laitances :				
- Tilapias (<i>Oreochromis spp.</i>)	03.02.71.00	0,004		0,008
- Siluridés (<i>Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.</i>)	03.02.72.00	0,004		0,008
- Carpes (<i>Cyprinus carpio, Carassius Carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus</i>)	03.02.73.00	0,004		0,008
- Anguilles (<i>Anguilla spp.</i>)	03.02.74.00	0,004		0,008
Autres	03.02.79.00	0,004		0,008
Autres poissons, à l'exclusion des foies, œufs et laitances :				
- Squales	03.02.81.00	0,004		0,008
- Raies (<i>Rajidae</i>)	03.02.82.00	0,004		0,008
- Léguines (<i>Dissostichus spp.</i>)	03.02.83.00	0,004		0,008
- Bars (<i>Dicentrarchus spp.</i>)	03.02.84.00	0,004		0,008
- Dorades (<i>Sparidé</i>) (<i>Sparidae</i>)	03.02.85.00	0,004		0,008
Autres	03.02.89.00	0,004		0,008
Foies, œufs et laitances				
Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 03.04	03.03			
Salmonidés, à l'exception des foies, œufs et laitances :				
- Saumons rouges (<i>Oncorhynchus nerka</i>)	03.03.11.00			0,008
- Autres saumons du pacifique (<i>Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masouet, Oncorhynchus rhodurus</i>)	03.03.12.00	0,004		0,008
- Saumons de l'atlantique (<i>Salmo salar</i>) et Saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	03.03.13.00	0,004		0,008
- Truites	03.03.14.00	0,004		0,008
Autres poissons salmonidés	03.03.19.00			
Tilapia, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil et poissons tête de serpent et autres, à l'exclusion des foies, œufs et laitances :				
- Tilapias (<i>Oreochromis spp.</i>)	03.03.23.00	0,004		0,008
- Siluridés (<i>Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.</i>)	03.03.24.00	0,004		0,008
- Carpes (<i>Cyprinus carpio, Carassius Carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus</i>)	03.03.25.00	0,004		0,008
- Anguilles (<i>Anguilla spp.</i>)	03.03.26.00	0,004		0,008
Autres	03.03.29.00	0,004		0,008
Poissons plats (pleuronectidés, bothidés, Cynoglossidés, soleidés, scophtalmidés et Citharidés), à l'exclusion des foies, œufs et laitances :				
- Flétans (<i>Reinhardtius hippoglossoides, Hippoglossus hippoglossus, Hippoglossus stenolepis</i>)	03.03.31.00	0,004		0,008
-- Plies ou carrelets (<i>Pleuronectes platessa</i>)	03.03.32.00	0,004		0,008
- Soles (<i>Solea spp.</i>)	03.03.33.00	0,004		0,008
- Turbots (<i>Psetta maxima</i>)	03.03.34.00	0,004		0,008
- Autres poissons plats	03.03.39.00	0,004		0,008
Thons, Listao ou bonite à ventre raitée à l'exclusion des foies, œufs et laitances :				
- Thons blancs ou germoirs (<i>Thunnus alalunga</i>)	03.03.41.00	0,004		0,008
- Thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>)	03.03.42.00	0,004		0,008
Listaos ou bonites à ventre rayé	03.03.43.00	0,004		0,008
- Thons obèses (<i>Thunnus obesus</i>)	03.03.44.00	0,004		0,008
- Thons rouges de l'Atlantique et du pacifique (<i>Thunnus thynnus, Thunnus orientalis</i>)	03.03.45.00	0,004		0,008
- Thons rouges du Sud (<i>Thunnus maccoyii</i>)	03.03.46.00	0,004		0,008
Autres	03.03.49.00	0,004		0,008
Harengs, anchois, sardinelles, sprats ou esprots,				

Saumons du pacifique : <i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tschewytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> , et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>	03.02.13.00	0,004	0,008
Saumons de l'Atlantique (<i>Salmosalair</i>) et saumons du Danube (<i>Huchohucho</i>)	03.02.14.00	0,004	0,008
Autres Salmonidés	03.02.19.00	0,004	0,008
Poissons plats (Pleuronectides, botridés, Cynoglossidés, soledidés, scophtalmidés et Citharidés), à l'exclusion des foies, œufs et laitances :			
- Flétans (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , <i>Hippoglossus hippoglossus</i> , <i>Hippoglossus stenolepis</i>)	03.02.21.00	0,004	0,008
- Plies ou Carrelets (<i>Pleuronectes platessa</i>)	03.02.22.00	0,004	0,008
- Soles (<i>Solea spp.</i>)	03.02.23.00	0,004	0,008
- Turbots (<i>Psetta maxima</i>)	03.02.24.00	0,004	0,008
- Autres	03.02.29.00	0,004	0,008
- Thons (du genre <i>thunnus</i>), listaos ou bonites à ventre rayé (<i>Euthynnus (Katsuwonus) pelamis</i>), à l'exclusion de foies, œufs et laitances :			
- Thons blancs ou germons (<i>Thunnus alalunga</i>)	03.02.31.00	0,004	0,008
- Thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>)	03.02.32.00	0,004	0,008
- Listaos ou bonites à ventre rayé	03.02.33.00	0,004	0,008
- Thons obèses (<i>thunnus obesus</i>)	03.02.34.00	0,004	0,008
- Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (<i>Thunnus thynnus</i> , <i>Thunnus orientalis</i>)	03.02.35.00	0,004	0,008
- Thons rouges du sud (<i>Thunnus macoyii</i>)	03.02.36.00	0,004	0,008
Autres	03.02.39.00	0,004	0,008
Harengs (<i>Clupea harengus clupea pallasi</i>), anchois (<i>Engraulis spp.</i>), sardines (<i>Sardina pilchardus</i>) Sardinops spp., Sardinelles (<i>Sardinella spp.</i>), spratpoesprops (<i>Sprattus sprattus</i>), sprats ou esprots (<i>sprattus sprattus</i>), maquereaux 'scorber scrombrus', <i>Scomber Australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>), chinchards (<i>Trachurus spp.</i>), mafous (<i>Rachycentron canadum</i>), et espadons (<i>Xiphias gladius</i>), à l'exclusion des foies, œufs et laitances :			
- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	03.02.41.00	0,004	0,008
- Anchois (<i>Engraulis spp.</i>)	03.02.42.00	0,004	0,008
- Sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops spp.</i>) Sardinelles (<i>Sardinella spp.</i>); Sprats ou esprots (<i>Sprattus sprattus</i>)	03.02.43.00	0,004	0,008
- Maquereaux (<i>Scomber scrombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>)	03.02.44.00	0,004	0,008
- Chinchards (<i>Trachurus spp.</i>)	03.02.45.00	0,004	0,008
- Mafous (<i>Rachycentron canadum</i>)	03.02.46.00	0,004	0,008
- Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	03.02.47.00	0,004	0,008
Poissons des familles bregmacerotidae Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanomidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, à l'exclusion des foies, œufs et laitances			
- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	03.02.51.00	0,004	0,008
- Eglefins (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	03.02.52.00	0,004	0,008
- Lieus noirs (<i>Pallachus virens</i>)	03.02.53.00	0,004	0,008
- Merlus (<i>Merluccius spp.</i> , <i>Urophycis spp.</i>)	03.02.54.00	0,004	0,008
- Lieus d'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>)	03.02.55.00	0,004	0,008
- Merlans bleus (<i>Micromesistius pourtaillou</i> , <i>Micromesistius australis</i>)	03.02.56.00	0,004	0,008
Autres (poissons des familles bregmacerotidae)	03.02.59.00	0,004	0,008
Tilapia, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil et poissons tête de serpent et autres, à l'exclusion des			

Autres	29.37.29.00	0,15	0,3
Autres hormones et leurs dérivés ; autres stéroïdes utilisés principalement comme hormones :			
- Insuline et ses sels	29.37.91.00	0,15	0,3
- Oestrogène et progestogènes	29.37.92.00	0,15	0,3
- Autres	29.37.99.00	0,15	0,3
Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs esthères et autres dérivés	29.39.		
- Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés ; sels de ces produits :			
- Codéine et ses sels	29.39.10.10	0,15	0,3
- Héroïne et ses sels	29.39.10.20	0,15	0,3
- Morphine et ses sels	29.39.10.30	0,15	0,3
- Autres	29.39.10.90	0,15	0,3
Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés ; sels de ces produits :			
- Caféine et ses sels	29.39.30.00	0,15	0,3
- Ephedrine et leurs sels :		0,15	0,3
- Ephedrine et ses sels	29.39.41.00	0,15	0,3
- Pseudo éphédrine et ses sels	29.39.42.00	0,15	0,3
- Autres	29.39.49.90.	0,15	0,3
- Théophylline et aminophylline (-théophylline-éthylénediamine) et leurs dérivés ; sels de ces produits :			
- Phenitiline	29.39.50.10	0,15	0,3
- Autres	29.39.50.90	0,15	0,3
- Alcaloïdes de l'ergot de seigle et leurs dérivés ; sels de ces produits			
- Ergometrine et ses sels	29.39.61.00	0,15	0,3
- Ergotamine et ses sels	29.39.61.00	0,15	0,3
- Acide lysergique et ses sels	29.39.63.00	0,15	0,3
- Atres	29.39.69.00	0,15	0,3
- Nicotine et ses sels	29.39.70.00	0,15	0,3
- Cocaïnes	29.39.90.10	0,15	0,3
- Ecgonine	29.39.90.20	0,15	0,3
- Levometam fentanyl	29.39.90.30	0,15	0,3
- Metam fentanyl (INN)	29.39.90.40	0,15	0,3
- Metam fentanyl racemate	29.39.90.50	0,15	0,3
- Autres	29.39.90.90	0,15	0,3
- Antibiotiques	29.41.		
- Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique ; sels de ces produits	29.41.10.00	0,15	0,3
- Streptomycine et leurs dérivés ; sels de ces produits	29.41.20.00	0,15	0,3
- Tétracyclines et leurs dérivés ; sels de ces produits	29.41.30.00	0,15	0,3
- Chloramphénicol et ses dérivés ; sels de ces produits	29.41.40.00	0,15	0,3
Erythromycine et ses dérivés ; sels de ces produits	29.41.50.00	0,15	0,3
Autres	29.41.90.00	0,15	0,3
Ampicilline et ses dérivés, sels de ces produits	30.04.10.10.	0,15	0,3
Autres	29.39.41.90.	0,15	0,3
- Autres composés organiques	29.42.		

Autres composés organiques				
Glandes et autres organes, à usages opotherapiques, à l'état desséché, même pulvérisé, extraits à usages opotherapiques, glandes et d'autres organes ou de leurs sécrétions : héparine et ses sels : autres substances animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni compris ailleurs :	29.42.00.2.	0,15		0,3
-Glandes et autres organes, à l'état desséché, même pulvérisé	30.01.10.00	0,15		0,3
-Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions	30.01.20.00	0,15		0,3
-Autres	30.01.90.00	0,15		0,3
Sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic ; antisérum, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologique ; vaccins, toxines, cultures de microorganismes (à des levures et produits similaires) :	30.02			
-Antisérum, d'autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie technologique	30.02.10.00	0,15		0,3
-Vaccins pour la médecine vétérinaire	30.02.30.00	0,15		0,3
Vaccins, Sérum, réactifs (pour médecine et l'art vétérinaires)	30.02.30.00	0,15		0,3
Médicaments (l'exclusion des produits du n° 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail.	30.03			
- Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits	30.03.10.00	0,15		0,3
- Contenant d'autres antibiotiques	30.03.20.00	0,15		0,3
- Contenant des hormones ou d'autres produits du n° 29.37, mais ne contenant pas d'antibiotiques :				
- Contenant de l'insuline	30.03.31.00	0,15		0,3
- Autres	30.03.39.00	0,15		0,3
- Contenant des alcaloïdes, ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 29.37, ni antibiotiques :				
- Contenant 50% ou plus de quinine ou de ses sels	30.03.40.10	0,15		0,3
- Autres	30.03.40.90	0,15		0,3
- Autres	30.03.90.00	0,15		0,3
Médicaments (a l'exclusion des	30.04.			

produits des n° 30.02, 30.05 OU 30.06) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous formes de doses ou conditionnés pour la vente au détail.			
-Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acides pénicilliniques, ou des streptomycines ou dérivés de ces produits	30.04.10.00	0,15	0,3
-Ampicilline en capsules ou en sirop	30.04.10.10	0,15	0,3
-autres	30.04.10.90	0,15	0,3
-contenant d'autres antibiotiques	30.04.20.00	0,15	0,3
Contenant des hormones ou d'autres produits du n° 29.37, mais ne contenant pas d'antibiotiques :			
-contenant de l'insuline	30.04.31.00	0,15	0,3
-contenant des hormones corticosurrénales	30.04.32.00	0,15	0,3
-autres	30.04.39.00	0,15	0,3
Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 29.37, ni d'antibiotiques			
-contenant 50% ou plus de quinine ou de ses sels	30.04.40.10	0,15	0,3
-Autres	30.04.40.90	0,15	0,3
Autres médicaments contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 29.36 (Concentrés minéraux, minéralo -vitaminiques et autres)	30.04.50.00	0,15	0,3
Autres :			
-Sérum glucosés 5 %	30.04.90.10	0,15	0,3
-Sérum glucosés 10 %	30.04.90.20	0,15	0,3
-Sérum physiologiques 0,9 %	30.04.90.30	0,15	0,3
-Sérum mixtes	30.04.90.40.	0,15	0,3
-Sérum lacté de ringer (solution de ringer)	30.04.90.50	0,15	0,3
Autres	30.04.90.90	0,15	0,3
- Autres médicaments importés ou exportés moyennant autorisation du Ministre en charge de Pêche et Elevage	29.42.00.10	0,15	0,3
Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques conditionnés pour la vente au détail à des fins vétérinaires	30.05		
-Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive	30.05.10.00	0,15	0,3
-autres	30.05.90.00	0,15	0,3
Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie	30.06.10.00	0,15	0,3

pour refermer ; laminaire stérile ; homostatiques réabsorbables stents pour la chirurgie ou l'art vétérinaire				
Réactifs de diagnostic (vétérinaires)	30.06.30.00	0,15	0,3	
Trousse et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	30.06.50.00	0,15	0,3	
Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones ou de spermicides	30.06.60.00	0,15	0,3	
Matériaux et équipements médico- vétérinaires		1 % Valeur CIF	2 % Valeur FOB	

3.5 Intrants d'élevage

Désignation	Position tarifaire	Taux / % Valeur CIF ou FOB / document	
		A l'importation	A l'exportation
3.5.1 Appareils, machines, équipements		1 %	2 %
Batteries pour l'élevage	73.26.20.20	1 %	2 %
Autres ouvrage en fer (pour l'élevage)	73.26.90.00	1 %	2 %
- Matières et équipements de stabulation pour fermes laitières, porcines et avicoles (volaille)	73.026.90.20	1 %	2 %
- Autres	73.26.90.90	1 %	2 %
Autres ouvrages en fer	73.26.20.20	1 %	2 %
Appareils mécaniques (même) à projeter, dispenser ou pulvériser les matières liquides ou en poudre (= poudreuse, pulvérisateurs, atomiseurs	84.24	1 %	2 %
Pulvérisateurs, poudreuses, atomiseurs,	84.24.81.00	1 %	2 %
Machines, appareils et engins pour, les presses à pailles ou à fourrage ; tondeuses à gazon et faucheuses ; machines pour nettoyage ou le triage des œufs	84.33	1 %	2 %
Machine pour le nettoyage et le triage des œufs	84.33.60.00	1 %	2 %
Machines à traire et appareils de laiterie	84.36	1 %	2 %
Machine à traire	84.34.10.00	1 %	2 %
Machines et appareils de laiterie	84.34.20.00	1 %	2 %
Parties des appareillers, machines et équipement	84.33.90.00	1 %	2 %